



OFIS
IT. Services. People. You trust.
(+242) 06 600 0000 info@ofis-technologies.com

INTERNET HAUTE PERFORMANCE
INTEGRATION RESEAUX & TELECOMS
INGENIERIE INFORMATIQUE
RADIOCOMMUNICATION & SECURITE ELECTRONIQUE
GEOLOCALISATION & MONITORING

LA SEMAINE AFRICAINE

66^{ème} année

lasemaineafricaine.net

N° 3829 du Mardi 16 Octobre 2018 - 66^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Un Dimanche en paroisse

Sainte-Bernadette
de Madingou-Gare

(Diocèse de Nkayi)



La devanture de l'église (P11)

Eglise catholique

Le Pape
François a
canonisé sept
nouveaux saints

(P.10)

COMMUNIQUE DU MINISTERE DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS ET DE LA CONSOMMATION

Les prix des baguettes de pains de référence n'ont pas changé. Ils restent et demeurent les mêmes aussi bien à la boutique de la boulangerie qu'aux points de vente au détail. Ils sont fixés ainsi qu'il suit:

A Brazzaville:

- Le pain de 110g est vendu à 75 F. CFA
- Le pain de 220g est vendu à 150. FCFA

A Pointe- Noire:

- Le pain de 90g est vendu à 50 F. CFA
- Le pain de 180g est vendu à 100 F. CFA.

Tout contrevenant aux présentes dispositions et aux normes techniques de fabrication de pains sera exposé aux sanctions prévues par la loi.

Fait à Brazzaville, le 27 Septembre 2018

Le Directeur Général
du Commerce Intérieur

Michel KOUNGA

Inspection générale d'Etat

Fraudes et détournements
massifs gangrènent
la filière du bois

(P.3)

Réforme foncière



Pierre
Mabiala à
l'assaut
de la Vallée
du Niari

(P.3)

Football/ Après Congo-Liberia (3-1)

Serait-ce le déclic
espéré par le peuple?

(P.19)

Coopération Congo-Union européenne

Les priorités seront
seulement définies en 2021

(P.4)

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°001/ 10/2018/5302-CG
 REPUBLIQUE DU CONGO
 PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)

**RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION
 DES MARCHES DU PROJET DE DEVELOPPEMENT
 DES COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE (PDCE)**

N° de Prêt : IDA 5302 -CG
 N° de référence : N°001/ 10/2018/5302-CG

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'IDA pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « spécialiste en passation des marchés du PDCE ».

2. Les services de consultant (« Services ») consistent à organiser les opérations de passation des marchés du projet dans le respect des procédures de la Banque Mondiale. Il devra en particulier s'assurer :

- Du respect des délais de passation des marchés sur la base du plan établi et approuvé;
- De la qualité des dossiers de consultation (DAO ou DP) et les rapports d'évaluation des offres et en particulier s'assurer (i) que les spécifications techniques pour les marchés de fournitures et les TDR pour les services de consultants ne comportent pas de disposition discriminatoire pouvant favoriser un soumissionnaire ou une marque/technologie et (ii) la justesse des propositions d'attribution des marchés au regard des directives et des stipulations des dossiers de consultation;
- La revue et la validation de toutes les correspondances et tous les documents liés à la passation des marchés pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences du requérant;
- Que les paiements aux prestataires de services sont effectués à temps et en conformité avec les dispositions des marchés signés ainsi que de leurs avenants;
- De la mise en application des mesures prévues dans le plan d'action convenu après les missions de supervision et/ou les revues à posteriori de la passation des marchés.

3. L'Unité de Gestion du Projet (UGP/PDCE) invite les consultants (« Consultants Individuels ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour la sélection sont :

- Etre titulaire d'un Diplôme BAC+5 (au moins, ou équivalent) en gestion, droit et admi-

nistration des marchés ;

- Avoir Une expérience de trois années minimums dans un poste similaire ;
- Avoir une maîtrise de la langue française et de l'utilisation des logiciels de Bureau ;
- Avoir une connaissance des procédures de passation des marchés de la banque ou d'autres bailleurs tels que la BAD, UE, etc.... serait un atout.

Les Consultants doivent inclure dans leur manifestation d'intérêt :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé et des copies des diplômes, certificats, attestations ou tout autre document justifiant la formation et l'expérience.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

6. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 23 octobre 2018 à 13 h 00 (heures locales) avec mention « Avis de recrutement d'un spécialiste en passation des marchés du projet PDCE »

Secrétariat PDCE
 A l'attention du Coordonnateur
 Unité de Gestion du projet de Développement des Compétences
 pour l'Employabilité (PDCE), sise au numéro 117 de la rue Soweto –
 Quartier Bacongo
 Ex- télévision. Email : congo.pdce@yahoo.fr
 Tél : 05 551 25 52/06 667 22 29/06 650 40 22/06 951 36 62



**Bacheliers: ouverture des inscriptions
 au cycle anglais du Bachelor
 of Business Administration (BBA)
 de l'IFAM/Paris**

Vous venez d'avoir le BAC et vous cherchez une école répondant aux normes internationales pouvant vous permettre d'avoir un diplôme européen, rendez-vous à l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Industrie du Congo (ESCIC), une école de la Chambre de commerce de Pointe-Noire et de Paris.

A l'ESCIC, tous nos diplômes (Bachelor & Masters) sont délivrés par nos partenaires européens.

Site: Immeuble PBG, au Centre-Ville, à 100 m de la Radio Pointe-Noire.

Tél.: 06 638 85 87; 04 431 4827
 - escicinfo2013@grmail.com; www.escic-cg.com

1^{ère} PME Congolaise de Livraison Express depuis 1992.

G'BOX SERVICES
 Une Nouvelle équipe qui vous offre :

- + De Dynamisme
- + De Professionnalisme
- + De Réactivité
- + De Sécurité
- + De Satisfaction clients

NOS METIERS

- ✓ Livraisons Express Nationales
- ✓ Livraisons Express Internationales
- ✓ Fret Aérien
- ✓ Fret Routier
- ✓ Fret Maritime
- ✓ E-Commerce

NOTRE FORCE, NOTRE RÉSEAU

- + De 14 agences dans tout le territoire national

NEW FORMULA POWERED BY **SAP Business One**

Service Clients :
 Direction générale Brazzaville : Centre ville de face de la mairie centrale.
 Agence Pointe noire : Centre ville Rond point basal en face de Centre Culturel Français.
 Contact: 00170gboxinternational.net • www.gboxinternational.net
 (+242) 95 550 13 73 - (+242) 95 581 82 38



Séminaires de formation en management et en informatique
 Trainis: créateur de performance, accélérateur de carrière !

Module	Date de session	Durée	Horaires	Lieu	Tarif HT (FCFA)
Formations after-work (en informatique)					
Réaliser des présentations captivantes & professionnelles avec Prezi	15 - 17 Octobre 2018	3 jours	19h00 - 19h30	Brazzaville	75 000
Mindmapping : conception de cartes mentales ou cartes des idées	22 - 24 Octobre 2018	3 jours		Brazzaville	75 000
Excel 2016 : Tableaux Croisés Dynamiques & fonctions "SI"	22 - 24 Octobre 2018	3 jours		Brazzaville	75 000
Séminaires de formation en management					
Supply Chain Management : logistique, achat, approvisionnement	05 - 09 Novembre 2018	5 jours	09h00 - 14h00	Pointe Noire (Hôtel Elais)	750 000
Techniques de passation de marchés	05 - 09 Novembre 2018	5 jours		Bangui (RCA)	750 000
Gestion du risque opérationnel inhérent aux activités bancaires	19 - 23 Novembre 2018	5 jours		Brazzaville (Hôtel Ledger)	750 000

Contacts - Tél. (242) 06 623 59 77 / 05 319 13 98 Email: congo@trainis.com 09, Av. de la Mfoua, Imm. Yombo, 1^{er} étage - Brazzaville, Congo www.trainis.com

Réforme foncière

Pierre Mabiala à l'assaut de la Vallée du Niari

Encore sur le terrain et toujours sur la brèche. Ainsi qu'il a été annoncé dans ce journal, le ministre des Affaires foncières était à Dolisie vendredi 12 octobre dernier. Dans une salle de la Préfecture archi-comble, Pierre Mabiala, fils du terroir par ailleurs, a tenu une sorte de marathon pédagogique comme il l'a déjà fait au cours de ces dernières semaines à Ouessou, à Pointe-Noire, à Impfondo, à Madingou et à Ewo. Dans les prochains jours, il est attendu à Owando. Il sillonne le pays, porteur d'une parole de bon sens autour d'un sujet qui implique l'ensemble des Congolais. La réforme foncière que le Gouvernement a engagée par la Loi 21-2018 du 13 juin dernier, est un travail titanesque.



Pierre Mabiala (au milieu)

Aussi bien en quantité que par l'épaisseur des apesantisseurs culturelles et ethniques qu'elle implique, la Loi se devait d'être explicitée, commentée, expliquée et soutenue devant des Congolais qui ont été habitués à considérer leur terroir comme leur patrimoine familial ou personnel où l'Etat n'a littéralement pas à furrer son nez. Acheter une parcelle en ville ou un terrain était jusqu'ici la seule formalité connue pour entrer en possession d'un bien foncier. Le Congolais, suivant les zones, n'est pas habitué à payer des taxes sur ses terres ou à les immatriculer aux normes de la loi. Pour beaucoup, donc, c'est une innovation qui s'annonce, un bouleversement qui commence aussi à montrer des résistances ainsi que le ministre a pu en avoir une brève idée vendredi dernier à Dolisie. L'intérêt suscité auprès des populations du Niari était telle que les quelque 300 places de la salle de la Préfecture étaient toutes occupées et que nombreux ont suivi le ministre debout. Et celui-ci s'est littéralement dépensé pour dire le droit, rappeler les principes, commenter les passages de la loi les plus discutés, une loi qui avait été

au préalable largement distribuée aux participants. Il a rappelé que l'invalidation d'un article sur 54 ne donnait pas un texte bancal. En français souvent, en kikongo parfois, le ministre des Affaires foncières a martelé que cette loi «garantit une gestion foncière plus juste et équitable pour assainir le secteur du foncier chez nous». Pendant 10 heures, de 10h à 20h, le ministre a tenu le haut du pavé sans un signe de fatigue, et les auditeurs eux aussi ont suivi le rythme. Ils se sont inscrits à 43 pour demander la parole. Pierre Mabiala ne s'est pas écroulé et n'a renoncé à aucune explication, a tenu tête à ceux qui ont voulu lui imposer leur incompréhension de la Loi comme une certitude. Sauf par deux fois «pour aller répondre à un appel de sa hiérarchie», le ministre n'a pas quitté le podium, ni refusé de répondre à une question. Mais dès qu'il décelait une tentative d'escroquerie ou de distorsion de la vérité, Pierre Mabiala se mettait à tonner, à menacer ou à passer aux actes. Dans la salle même, deux propriétaires fonciers supposés véreux, ont d'ailleurs été conduits menottes aux poignets pour aller répondre devant les

services de justice d'accusations d'usurpation de titres ou d'escroqueries. Beaucoup de questions ont concerné des conflits et litiges. Le ministre Pierre Mabiala est formel: la Loi actuelle sur le foncier vient apporter un plus de clarté dans le rapport entre le propriétaire foncier, le citoyen et l'Etat. «Elle vient compléter la série de lois foncières que le Congo a connues depuis la colonisation et à partir de 1983». La population a vécu dans une situation de flou, où des propriétaires fonciers se réclamaient tels sans en présenter les titres, et où la tradition tenait parfois de seul acte de légitimation. Pas de confusion possible désormais, a réitéré à plusieurs reprises le ministre. «Vos terres sont une richesse, à condition de les immatriculer» et de respecter les normes, notamment sur les emprises. C'est-à-dire les espaces à laisser libres de toute construction aux abords des rivières et des fleuves, des édifices liés à la défense nationale, autour des pylônes à haute et moyenne tension, sur les bordures de rue, sur les terrains sableux, etc. La nouvelle Loi introduit des innovations notables,

dont l'accès à la propriété foncière des femmes souvent brimées dans la tradition. Ce point a été largement applaudi par les femmes présentes dans la salle. Dans une Vallée du Niari où la terre représente exceptionnellement les trois atouts stratégiques économiques de l'agriculture, de l'exploitation forestière et de l'exploitation minière, la venue du ministre des Affaires foncières a été positivement commentée. «Il était temps», ont souligné de nombreux intervenants versant entre l'orgueil que ce soit «un fils du coin» qui mène cette bataille et la flatterie inévitable en de telles circonstances. Le ministre a exhorté les jeunes du Niari à savoir vivre de leurs terres, en se lançant notamment dans la culture de l'anacardier (la noix de cajou). Le ministre s'est donné en exemple, lui qui a cultivé des dizaines d'hectares de ce produit d'avenir au Congo et dont il promet de distribuer gratuitement la semence à ceux qui lui en feront la demande.

A. S. MIANZOUKOUTA

Inspection générale d'Etat

Fraudes et détournements massifs gangrènent la filière du bois

Le ministre d'Etat, directeur de cabinet du Président de la République, Florent Ntsiba, a procédé vendredi 12 octobre 2018 au lancement de l'opération de recouvrement spécial des sommes dues à l'Etat par les sociétés forestières. A cette occasion, l'inspection générale d'Etat a présenté à mi-parcours quelques résultats obtenus par la Commission de contrôle sur les secteurs forestiers. Ainsi, elle a remis officiellement au ministre d'Etat, directeur de cabinet du Président de la République, la somme de 2.163.697.865 francs CFA, sous forme de chèque certifié par les différentes banques de la place.



Florent Ntsiba avec les membres de la Commission de contrôle et de vérification de la gestion des recettes du SCPFE

Présentant la Commission de contrôle et de vérification de la gestion des recettes du Service de contrôle des produits forestiers à l'exportation (SCPFE) et des structures publiques et privées intervenant dans le processus de production et d'exportation du bois, Jean-Claude Yoka, contrôleur général d'Etat par intérim, a indiqué que la Commission composée des membres du cabinet du Président de la République et de ceux de l'Inspection générale d'Etat a pour objectif principal d'accroître la capacité de financement de l'économie nationale à partir des recettes générées par le secteur forestier. Il s'agit particulièrement de: évaluer les recettes générées par l'exportation des produits forestiers en général, et celles des dérogations autorisées par les lois de finances 2016 et 2017 en particulier; identifier les dysfonctionnements tout le long

de la filière bois (de la production à l'exportation); estimer le préjudice subi par les finances publiques; établir les responsabilités; prendre des mesures conservatoires; proposer des sanctions administratives; recommander les mesures correctives qui s'imposent pour assainir la filière d'exploitation et d'exportation du bois. «Les investigations menées nous ont permis de déceler des preuves irréfutables de l'existence des actes de fraudes et de détournements massifs dans la filière du bois; preuves confortées par des déclarations sur l'honneur et des actes reconnus librement signés», a-t-il dit. Il a ajouté que les informations détaillées sur les infractions commises ainsi que sur leurs auteurs et leurs complices sont consignées dans un rapport confidentiel, déjà transmis au Président de la République. Jean-Claude Yoka relève, cepen-

dant, que dans tous les cas, les dysfonctionnements constatés tout le long du dispositif de contrôle interne du SCPFE, ainsi que des services des douanes sont à l'origine des contre-performances actuelles de ce secteur. Ce qui en témoignent, selon lui, ce sont les graves faits suivants: l'exportation, sans attestation de vérification à l'export (AVE), de plus de 20.000m3, soit l'équivalent de plus de 570 grumiers par des sociétés n'ayant payé aucune taxe, ni aucune redevance à la sortie, du fait de la collusion et de la collusion des fonctionnaires véreux. Le préjudice subi par l'Etat pour ces actes de pillage éhonté de la ressource

forestière nationale a fait l'objet d'un examen minutieux dont le manque à gagner pour l'Etat a été évalué à la somme de 4.607.088.755 F. CFA. Les sociétés concernées par cette catégorie de crime économique ont été officiellement informées et sommées de réparer le préjudice établi, sous peine d'être traduites devant les tribunaux compétents de notre pays; le non recouvrement, du fait de la complicité active des agents de l'Etat, des taxes additionnelles générées par les exportations du bois, au titre des dérogations des années 2016 et 2017. Le prétexte avancé était que le système informatique des douanes n'était pas

Editorial

La Terre est un bien

C'est peu de dire que la réforme foncière en cours est capitale. Elle va conduire à un bouleversement de notre manière de voir le patrimoine foncier, familial ou individuel. Elle devrait conduire à mettre de l'ordre aussi dans un domaine où les débordements ne sont pas rares. Et les litiges, parfois féroces, aussi. Le terrain laissé par l'oncle et revendiqué par ses fils a toujours généré des querelles de famille. La terre est à tous et à personne, fait-on valoir dans la tradition. Elle est à l'Etat qui n'a rien à y redire lorsqu'elle est située dans les zones rurales, proclame-t-on dans certaines pratiques ancestrales. En fait, c'est un peu de ceci et un peu de cela qui a toujours prévalu. Avec une propension à subir la loi des plus forts (qui ne sont pas toujours les plus autorisés à rendre justice). Nous vivons dans un chaos total, où il n'est pas rare de trouver des terrains vendus et revendus à l'infini par des véreux qui n'ont pas le titre foncier en règle.

Nous assistons peut-être ici au lancement d'une réforme qui va remettre de l'ordre en ce domaine. Il est rare, au Congo, qu'une loi soit annoncée et appliquée avec la rigueur des débuts. Il est encore plus rare qu'une telle loi engage tous les secteurs de la société avec un égal intérêt. Il ne serait d'ailleurs pas étonnant qu'une disposition pareille ne génère pas des grincements de dents, ne suscite pas les freins des lobbies ou des personnes croyant agir pour le bien. Ce ne serait rien que de très normal. Que l'Etat veuille enfin remettre de l'ordre dans toutes les transactions concernant les terres, la propriété foncière et domaniale, cela ne fera pas que bien, à terme. Payer un impôt sur sa propre parcelle est quelque chose d'assez naturel ailleurs, de l'inédit au Congo. La notion même de taxe foncière est une innovation qui ne peut s'accueillir sans la suspicion de toujours que l'Etat veut de nouveau nous traire et se faire de l'argent facile.

C'est pourquoi il est essentiel que la pédagogie du gouvernement en la matière soit faite de patience et exemplaire. Qu'elle ne donne pas l'impression de toujours que seuls les plus petits et les plus faibles seront assujettis à cette loi. Que les «hauts-d'en-haut» pourront passer entre les mailles d'un filet qu'ils ont eux-mêmes cousu. Dès lors que dans un quartier, un «grand» ira se pavaner en proclamant urbi et orbi que, lui, il connaît la manière pour passer outre, cette réforme fera «pschitt», et le désordre auquel elle fera place sera plus indescriptible (Lire pages 3 et 4).

Albert S. MIANZOUKOUTA

paramétré à traiter ces opérations spécifiques. «Cet état de fait, qui aurait pu être corrigé à partir d'un recouvrement manuel, a occasionné un manque à gagner pour l'Etat estimé, aujourd'hui, à la somme de 12.653.136.205 F. CFA, pour la seule porte de sortie au port de Pointe-Noire», a-t-il rappelé. Eu égard à ce qui précède, la mission de contrôle prendra toutes les mesures qui s'imposent pour permettre à l'Etat de rentrer dans ses droits. Ces mesures pourraient aller du recouvrement forcé à la résiliation pure et simple des conventions établies avec le Gouvernement, pour les entreprises qui ne respectent pas leurs engagements.

De son côté, le ministre d'Etat Florent Ntsiba a, tout d'abord, félicité les membres de la Commission pour leur attitude courageuse qui a contribué à rehausser la crédibilité de l'Inspection générale d'Etat, qui vient de mener des investigations dans la filière bois. Puis il a décrié les comportements rétrogrades de certains agents véreux de l'administration dont la boulimie n'a pu être arrêtée par le rétrofreinage de l'intérêt du peuple. «Cette somme, si modeste soit-elle, pourrait aujourd'hui sauver tant de vies au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, aux hôpitaux de Makélékélé, de Talangai ou de Loandjili à Pointe-Noire. Par temps de crise,

le moindre centime a sa valeur, et il faut le déboucher là où il se trouve. Ceci appelle des ripostes si spécifiques même les plus inédites», a-t-il indiqué. Il a rappelé aux agents évoluant au cabinet du chef de l'Etat que les contrôles maintenus par le Gouvernement lui offrent l'opportunité d'interpeller une fois de plus la conscience de ses collaborateurs pour une assiduité exemplaire au travail. «Notre rythme de travail à la Présidence de la République sera maintenu et soutenu, qu'il s'agisse de nos réunions nationales ou des concertations qui se prolongent tard en soirée et y compris durant les jours non ouvrés», a-t-il martelé. Avant d'exhorter les membres de la mission à poursuivre imperturbablement leur action, en dépit de nombreuses menaces de toutes sortes.

A rappeler qu'à cette cérémonie, le ministre d'Etat était entouré de Jean-Baptiste Ondaye, secrétaire général de la Présidence de la République, Thierry Mougalla, ministre de la Communication et des médias, Pierre Ngaka, directeur de cabinet par intérim du Premier ministre, et Jean-Claude Yoka, contrôleur général d'Etat par intérim.

Pascal AZAD DOKO

Coopération Congo-Union européenne

Les priorités seront seulement définies en 2021

Le nouvel ambassadeur de l'Union européenne au Congo, Raul Mateus Paula, a rencontré Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale, à Brazzaville, jeudi 4 octobre 2018. Les échanges ont mis l'accent sur le rôle très important que joue la ministre du Plan, en sa qualité d'ordonnateur du Fonds européen de développement (FED), dans le partenariat entre le Congo et l'Union européenne, parce qu'elle coordonne ce fonds avec les autres ministres.

Le Programme national de développement (PND) a été aussi l'un des dossiers abordés, car ce programme définit les priorités de développement du Congo. A ce sujet, le diplomate européen a annoncé que le Congo et l'Union européenne sont à la veille d'une nouvelle programmation des activités à soutenir, qui sera élaborée à partir de 2021 et les priorités seront définies avec le gouvernement dans cette nouvelle programmation en s'alignant sur le PND. Actuellement, l'Union européenne coopère avec le Congo dans le cadre du 10e FED, en apportant son financement

au secteur privé, à la société civile, aux entités locales et aux villes résilientes. C'est autour de ces secteurs que le fonds européen fait des interventions clés au Congo et sur les chaînes de valeur comme l'appui à l'agriculture, avec la filière telle que le haricot dans la Bouenza et dans le Pool. L'Union européenne tient aussi à appuyer la sécurité alimentaire et l'industrie agro-alimentaire. Il y a également un appui à la pêche. L'Union européenne accompagne le Congo dans la certification des forêts à travers le processus de l'accord de partenariat volontaire sur l'Ap-



Mme Ebouka-Babckas et Raul Mateus Paula pendant l'entretien

plication des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (APV-FLEGT). Pour Raul Mateus Paula, «le Congo est un pays extrêmement important dans le domaine de la forêt équatoriale, il présente donc un enjeu majeur dans le cadre des changements climatiques. Ce mécanisme progresse bien. D'ailleurs, il y aura une réunion de ce processus en

novembre prochain qui est un comité conjoint. C'est un secteur que nous suivons et pour lequel nous entendons renforcer notre coopération». Il a réaffirmé que la coopération est au beau fixe. Il y avait une grande disponibilité pour trouver des solutions, dynamiser et renforcer cette coopération avec le Congo.

Philippe BANZ

Réformes foncières

Trop d'incohérences subsistent, estime Léonard Hippolyte Malonga

La Fédération des terriens du Congo (FTC) était en assemblée générale récemment à Brazzaville. A l'issue des travaux, le secrétaire général, Léonard Hippolyte Malonga, a accordé une interview à La Semaine Africaine.

* Monsieur le secrétaire général de la FTC, depuis la promulgation de la loi N°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains, l'article 16 a fait l'objet d'une invalidation par la Cour constitutionnelle. Quels sont vos sentiments?

** C'est regrettable qu'une loi de la République déjà promulguée par le Président de la République continue à faire couler autant d'encre et de salive, aussi bien dans les réunions, milieux intellectuels que dans les médias. Cela dénote de l'importance et de l'intérêt de cette loi.

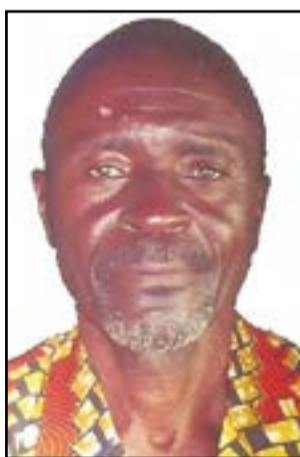
* Justement au sujet de cette loi, quelles ont été vos préoccupations ?

** Voyez-vous, après l'invalidation par la Cour constitutionnelle de l'article 16 en son premier paragraphe, cette fois, c'est la suite, en l'occurrence le deuxième paragraphe qui aura suscité d'intérêt critique sur la loi, qu'on pourrait assimiler à ce nouveau navire qui, à peine mis à flot, commencerait à prendre l'eau de part en part, du fait d'un défaut de fabrication d'une paroi. Ladite loi aurait été expurgée des desideratas de tous genres si au préalable le ministre en charge des affaires foncières

et du domaine public avait pris le soin de soumettre son avant-projet à de larges débats et discussions avec les partenaires sociaux des associations des terriens et les experts des autres ministères intervenant dans le secteur du foncier à savoir: agriculture, urbanisme et habitat, économie forestière, aménagement du territoire, plan, collectivités locales, etc. Je tiens à signaler à ce sujet que notre organisation, la FTC, avait formulé, dans un memorandum, nos préoccupations à l'adresse des institutions nationales. Heureusement, la Présidence de la République avait été à notre écoute.

* Pourtant, le ministre des Affaires foncières et du domaine public bat campagne en expliquant l'importance de la quintessence de cette loi pour le développement du pays, dans le cadre de la diversification de l'économie nationale. Quelle est votre appréciation ?

** Dommage qu'en dépit de la poursuite de la campagne de vulgarisation de la loi menée tambour battant à travers le pays par le ministre des Affaires foncières et du domaine public, le même article 16 comporte encore dans sa deuxième partie une incohérence flagrante et insoupçonnée



Léonard Hippolyte Malonga

lorsqu'il est établi: «L'immatriculation d'office par l'Etat des terres coutumière conformément aux lois et règlements en vigueur donne droit à une rétrocession à l'Etat, au titre des frais cadastraux et de création du titre foncier au profit des propriétaires terriens de 5% de la superficie des terres reconnues.»

* C'est quoi cette incohérence?

** De mémoire, l'armature législative en matière foncière n'avait jamais disposé de supposés lois et règlements en vigueur sur «l'immatriculation d'office par l'Etat des terres coutumières»: on peut rappeler, pour référence principalement les lois et règlements préexistants en vigueur à savoir: les lois n°10-2004 du 24 mars 2004 fixant les principes généraux applicables aux régimes domaniaux et foncier et N°24-2008 du 22 septembre 2018 portant sur le régime foncier en milieu urbain ainsi que les décrets n°2006-255 du 28

juin 2006 et n°2006-256 du 28 juin 2006 respectivement portant institution et fonctionnement d'un organe ad hoc de reconnaissance des droits fonciers coutumiers et fonciers coutumiers. Nulle part ces textes de lois et règlements n'ont disposé sur «l'immatriculation d'office par l'Etat des terres coutumières.» Même le décret foncier du 28 mars 1899 modifié par le décret du 12 décembre 1920, inspirateur de la législation foncière congolaise en matière d'immatriculation sous l'AEF, n'en fait aucunement état. Il ne dispose que sur l'immatriculation facultative et exceptionnellement, l'immatriculation obligatoire des immeubles et propriétés.

* Monsieur le secrétaire général de la FTC, quelle conclusion tirez-vous de tout ce qui précède ?

** La conformité aux lois et règlements en vigueur à propos de l'immatriculation d'office par l'Etat des terres coutumières évoquée dans cet article 16 n'est pas réelle et justifiée. La nouvelle loi laisserait apparaître un excès de pouvoir en matière de contrôle de légalité, si ledit article était conservé en l'état. En conséquence, eu égard à ce qui précède, l'article 16 controversé aura en évidence impacté d'une manière ou d'une autre la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 sur l'occupation et l'acquisition des terres et terrains.

Propos recueillis par Pascal AZAD DOKO

Droit de réponse relatif à la déclaration du Ministre Pierre Mabiala sur notre recours en inconstitutionnalité de l'article 16 alinéa 1 de la loi fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains

Monsieur le Directeur

Dans la parution n° 3827 du jeudi 4 octobre 2018, il est publié à la page 4 de votre journal un article dans lequel le ministre Pierre Mabiala affirme que nous avons confondu dans notre recours en inconstitutionnalité l'impôt et l'expropriation. En effet, nous sommes curieux de constater que le ministre Pierre Mabiala puisse, dans sa tentative de justification sur l'inconstitutionnalité avérée de l'article 16 alinéa 1 de sa loi, puisse déclarer ce qui suit: la disposition ne «pose pas le principe de l'expropriation, mais plutôt le principe de l'imposition, de la fiscalisation, donc de l'impôt d'origine foncière. C'est dommage que notre compatriote, qui a sollicité la cour constitutionnelle ait confondu l'impôt et l'expropriation». Nous tenons à réfuter ces allégations du ministre Pierre Mabiala qui tendent à entretenir du flou à la fois sur l'intelligibilité de notre recours et dans la compréhension de l'opinion. Les affirmations du ministre ne cadrent ni avec l'objet de notre recours en inconstitutionnalité, ni avec la décision de la Cour constitutionnelle qui, statuant sur la recevabilité de notre recours retient: «...que la requête de monsieur Nongou Elie Jean Pierre...est assez explicite en ce qui concerne l'acte ou la disposition dont l'inconstitutionnalité est alléguée, savoir l'article 16 al.1...».

Nous tenons à préciser que c'est le juge constitutionnel qui a prononcé l'inconstitutionnalité de la disposition sus indiquée et non le compatriote, donc le requérant que nous sommes. Si le compatriote a confondu dans son recours l'impôt et l'expropriation, comme l'affirme le ministre Pierre Mabiala, c'est dire que la Cour constitutionnelle qui a rendu la décision a donc aussi confondu l'impôt et l'expropriation. Ce qui est juridiquement impensable de notre part. Nous restons convaincus que ni le compatriote que nous sommes, ni la Cour constitutionnelle, n'ait confondu l'impôt et l'expropriation.

S'il faut parler «du principe de l'imposition, de la fiscalisation, donc de l'impôt d'origine foncière», nous renvoyons respectueusement le ministre aux dispositions, pertinentes de l'article 270 bis nouveau du code général des impôts tel que modifié par la loi n° 1-2018 du 29 janvier 2018 portant loi des finances pour l'année 2018.

La confusion n'est nullement de notre côté.

Jean Pierre Elie NONGOU,

Doctorant, chercheur en Droit privé, chargé des travaux dirigés à la Faculté de Droit, Université Marien Ngouabi.

IN MEMORIAM



Le 12 octobre 2016-12 octobre 2018, voici 2 ans que Bolemas Emmanuel de Jésus nous quittait, plongeant toute la famille, amis et connaissances dans la détresse et la tristesse. En cette date commémorative si lourde de sens et toujours et toujours affligés, ton souvenir reste intact et vivant en nous pour: ton amour véritable et pur, ton humilité, tes

conseils, ta gentillesse et ton sourire.

La veuve Bolemas Marie Martiel et les enfants Chris, Jose et Anne prient ceux qui t'ont connu et aimé d'avoir une pensée pour toi.

Rendons grâce à Dieu pour ton accès éternel à son royaume. Que la terre te soit légère ! repose en paix !

Parcelle à vendre vers PK Mfilou, quartier Moutabala, non loin du PK Mfilou à bon prix

Contact: 069440744/05 6287131

Santé

Pour une meilleure prise en charge des malades hypertendus

La Société de cardiologie du Congo (SOCARCO) a organisé, vendredi 28 septembre 2018, la première formation infirmière sur la prise en charge de l'hypertension artérielle, à laquelle se sont joints les médecins cardiologues du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B). Le lancement de cette formation a eu lieu dans l'auditorium de cet hôpital sous les auspices de Jérémie Mouyokani son directeur qui avait à ses côtés le Pr Suzy Gisèle Kimbally Kaky, présidente de SOCARCO et chef du service de cardiologie au CHU-B.

Infirmiers et médecins du service de cardiologie pour un renforcement des capacités en vue d'une meilleure prise en charge des malades a été le but de cette formation. L'hypertension artérielle est un véritable problème de santé publique. Dans son exposé sur la prise en charge de cette pathologie, le Dr Paterne Rog Bakékolo a indiqué qu'au Congo une personne sur 3 est hypertendue, et le taux de prévalence est de 32,5%. Le service de cardiologie du CHU enregistre chaque année plus de cas des sujets hypertendus. L'hypertension artérielle est la première cause des maladies du cœur et la première maladie chronique au monde. Elle mérite une

attention particulière car, 972 millions de personnes dans le monde sont hypertendues, et si le travail de sensibilisation n'est pas fait d'ici à 2025 il y aura 1 milliard 500.000 hypertendus dans le monde. En Afrique, plus de 100 millions de personnes sont hypertendus et 90 millions ne sont pas soignées ou prises en charge. L'hypertension qui est l'élévation de la pression artérielle est favorisée par l'obésité, le tabagisme, le stress, une alimentation riche en sucre, en sel et en graisse, ainsi que l'inactivité physique. De même, il faut encourager le dépistage chez les personnes âgées, les diabétiques et les personnes qui ont un poids élevé. Un sujet



L'assistance pendant la formation

hypertendu a souvent mal à la poitrine et des essoufflements anormaux. Cet exposé a été suivi d'un échange- interactif. Le Dr Christian Kouala Landa, cardiologue au CHU-B, a rappelé que l'hypertension artérielle est une maladie chronique, elle peut être soignée et stabilisée, «en prenant continuellement son médicament, on peut alors le rendre stable et retarder davantage les complications. Dire que l'on peut soigner et éradiquer cette pathologie définitivement, non

!», a-t-il martelé. En ce qui concerne les complications, a-t-il fait savoir, il faut dire que les mesures à prendre sont : procéder à un dépistage précoce des populations. Et une fois qu'on est dépisté, accepter la maladie et se faire soigner. Dans quelques jours, la Société de cardiologie du Congo entend organiser à l'hôpital Adolphe Sicié de Pointe-Noire, une formation similaire.

Alain-Patrick MASSAMBA

Entrepreneuriat

Un forum pour améliorer les connaissances des entrepreneurs

L'Association Pointe-Noire industrielle (APNI), en partenariat avec l'Institut européen de coopération et de développement (IECD) et la Chambre de commerce, a organisé vendredi 28 septembre son 4e forum. Avec la participation notamment de Vincent Jaeg, délégué de l'IECD, Christian Barros, président d'Uni Congo, Karl Rawert, représentant de l'Union Européenne, Céleste Jonas Apele, représentant du préfet, et Didier Mavouenzela, président de la Chambre de commerce. Le forum s'est tenu sous le thème: «Les enjeux de la transformation agro-alimentaire»



Les organisateurs du forum

Les trois dernières éditions ont été marquées par une volonté de vulgarisation des moyens destinés à assurer la croissance des entreprises. Cette quatrième édition a pour objectif de sensibiliser la population congolaise à l'entrepreneuriat afin de faire émerger des vocations. Ce forum favorise aussi la rencontre entre des acteurs de l'appui aux entreprises et les entrepreneurs. Prenant la parole, Vincent Jaeg a

souligné que ces foras permettaient: « A l'économie Congolaise de se diversifier et de créer toutes ses valeurs à partir de cette agriculture qui représente un aspect populaire d'activité. Nous avons travaillé avec l'Observatoire Congolais des Droits des consommateurs dans le but d'aider à travers ce partenariat à mieux défendre les droits des entrepreneurs.»

De son côté, le représentant de l'Union européenne s'est réjoui de cette initiative. Elle permet à la chambre de commerce d'offrir de meilleures opportunités d'organisation et de développement des entreprises: «L'engagement de l'Union européenne en faveur du secteur privé congolais ne s'arrête pas à notre participation à des séminaires, au contraire! En juin 2017, l'Union

européenne a signé un contrat de subvention avec la chambre de commerce, pour créer un climat des affaires plus favorable dans le but d'inciter les investissements privés. Elle continue son appui aux entreprises congolaises à travers le programme de renforcement des capacités commerciales des entreprises afin d'assurer l'impact-forme». Le président de la chambre de commerce a souligné: «Il y a quatre ans déjà, l'Association Pointe-Noire industrielle, l'Institut européen de coopération et de développement et la chambre de commerce avaient nourri le rêve de la mise en place d'un instrument de l'entrepreneuriat auprès des congolais qui s'ouvrent peu à peu à ces vertus dans un contexte qui a révélé les failles. Ce rêve vous êtes nombreux à l'avoir adopté, à l'avoir soutenu et avoir concouru et avoir franchi le cap de sa matérialisation.»

Notons que les trois conférences qui ont marqué cette quatrième édition ont été animées par Solange Ongoly Goma, chargée du Programme alimentaire Mondial, Nathalie Schermann, créatrice de Joe&Avels de Paris, Florent Deckous et Ibrahim Mahamadou, représentants ESSOR en République du Congo.

Madocie Déogratias MONGO

Martin Deffontaines, directeur général de Total E&P Congo

«L'état de santé du secteur pétrolier congolais est satisfaisant»

Reçu en audience par Alfred Opimbat, premier vice-président de l'Assemblée nationale le 27 septembre 2018, le directeur de Total E&P Congo, Martin Deffontaines, qui vient de prendre ses fonctions a rassuré sur l'état de santé du secteur pétrolier congolais qu'il a plutôt jugé satisfaisant. «Vous savez que le pétrole est une ressource dont les cours sont relativement volatiles. Aujourd'hui, le pétrole est à 80 dollars le baril. Il était à 30

dollars en 2015. En tant que chef de cette industrie pétrolière, je me dois de préparer notre entreprise à des cycles bas. C'est pour cela qu'on travaille à la performance de l'économie de notre secteur. On travaille à résister et à être résilient à des cycles bas. Pour ce qui est de la santé de nos productions, nous venons de mettre en service Moho Nord l'année dernière. Les résultats des productions de ce projet sont bons. Notre travail, c'est de préparer les volets de crois-

sance pour le futur», a déclaré Martin Deffontaines qui a déjà occupé le poste de chef de site exploitation production au Congo en 2002, notamment au champ pétrolier Tchibouela PNGF. Avant sa nomination en qualité de directeur général de Total E&P Congo, Marin Deffontaines assumait la fonction de directeur développement des hauts potentiels du groupe Total dont il est membre du comité de gestion. En 2013, accompagné des



Martin Deffontaines

analystes financiers, il était à Oyo, dans le département de la Cuvette, pour rencontrer le chef de l'Etat.

KAUD

Coup d'oeil en biais

Un couple meurt dans un incendie à Moukoundzi-Ngouaka

Un couple a trouvé la mort dimanche 14 octobre 2018 dans un incendie dont on ignore l'origine, qui a ravagé sa maison, au numéro 32 de la rue Janot, à Moukoundzi-Ngouaka, un quartier de Brazzaville. Les corps complètement calcinés, ont été inhumés le même jour au cimetière de Mayitoukou (situé à Madibou, le huitième arrondissement), les agents du service social du CHU ayant estimé inutile de les déposer à la morgue. Cette double mort a provoqué beaucoup d'émotion.

On en parle

La situation ambiguë des agents de l'Etat qui feront valoir leurs droits à la retraite en janvier prochain suscite divers commentaires et grincements des dents dans la capitale. Il semble qu'ils ne sont pas encore en possession du préavis de cessation délivré normalement six mois avant la date de retraite. La non régularisation de leur situation serait due au fait que le Gouvernement mijoterait l'idée d'avancer l'âge de la retraite de 60 à 65 ans.

Un membre du Gouvernement aux méthodes cavalières

Au début du mois, un membre du Gouvernement a usé de son privilège pour placer sans autre forme de procès un citoyen en détention dans un commissariat de police pour une affaire privée banale. Par un simple coup de fil, cette autorité a fait venir la police à son domicile pour embarquer l'infortuné. Gardé à vue pendant un jour, il n'a dû son salut qu'à son employeur, choqué par ce comportement.

Dégustateurs étranges

Aux abords de certaines artères de Brazzaville, des Congolais installent des buvettes dites en plein air. A proximité de ces débits de boissons spéciaux se greffent des vendeurs de poulet et de poisson braisés. Mais, on compte aussi une proposition de peau braisée de porc. De la bonne graisse mélangée à la bière. Une trouvaille aux conséquences néfastes pour la santé.

Morts en sursis à Ebana (district de Mbomo)?

Lorsque les pachydermes s'installent près d'un village, dévastent les plantations et empêchent les paysans de vaquer à leurs occupations quotidiennes, les greniers se vident. Ebana, un village du district de Mbomo dans le département de la Cuvette-Ouest en fait l'expérience. Un troupeau d'éléphants a encore détruit il y a deux semaines les fruits de leur dur labeur et ne tolère plus la présence humaine. Les habitants d'Ebana sont impuissants, car il leur est interdit d'utiliser des armes à feu ne fût-ce que pour apeurer ces espèces protégées. Ni le Gouvernement, ni les autorités locales ne semble accorder la moindre attention à une situation devenue préoccupante et qui touche aussi d'autres villages du département de la Cuvette-Ouest ou de la Lékoumou.

Qu'avait-on fait avec l'argent de l'occupation d'une partie de terrain du CEG de Mfilou?

Un pylône dans un angle d'une cours d'école constitue toujours une curiosité. Celui qui trône depuis plusieurs années dans un vaste coin du CEG de Mfilou, dans le septième arrondissement de Brazzaville, est un spectacle. La rumeur publique parle de millions de francs CFA que la vente de ce terrain aurait rapportés, à l'époque de l'installation du pylône. Qu'a-t-on fait de cette manne, alors que l'école reste l'une des plus sales de Brazzaville, n'a pas de clôture, présente des bâtiments inachevés livrés au vandalisme?

Presse

Le journal Le Troubadour qui sort d'une sanction d'interdiction d'un mois, vient de se transformer officiellement en «journal d'investigation». C'est le premier journal congolais à se lancer dans ce créneau. Bonne chance!

IN MEMORIAM

17 Octobre 2010 - 17 Octobre 2018

Voici 8 ans qu'il a plu au Seigneur de rappeler à Lui sa servante, Mme Yvonne MACKIZA-LOUVOUEZO, «Mère LOUV». En ce jour mémorable, une messe sera dite ce mercredi 18 octobre 2018 à 6h15 en la Paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde du Plateau des 15 ans. Merci au Seigneur de l'avoir reçue dans sa miséricorde. «MAMAN A JAMAIS»



Les enfants MACKIZA

Mémoire de l'esclavage

Arlette Soudan-Nonault entend relancer le circuit touristique

Relancer le circuit touristique en rendant mémoire à l'esclavage. Tel est l'objet de la visite dans le Kouilou, le 28 septembre 2018 d'Arlette Soudan-Nonault, ministre du Tourisme. Elle s'est rendue tour à tour au port d'embarquement des esclaves à Loango, au nouveau musée et au pont du bas Kouilou. C'était en compagnie de Paul Adam Dibouilou, préfet du département du Kouilou.

Le Royaume de Loango et sa capitale Bwali-Diosso furent pendant près de trois siècles parmi les principaux centres de la traite négrière et du commerce colonial. En 1650, la baie de Loango devient, après Luanda, le port de traite le plus important de la région jusqu'en 1836.

Au cours du 15e siècle, la richesse du Royaume était en partie fondée sur le commerce des esclaves. «Des colonnes d'hommes attachés les uns derrière les autres par une longue corde au cou, les mains liées au dos, marchaient sous le fouet hargneux des miliciens», disait Tchicaya Utam'si.

Parmi les lieux de traite fréquentés par les navires Nantais de 1738 à 1745, Loango vient en deuxième position avec 22 navires, Gorée n'a compté que 5 navires, si l'on en croit Gaston Martin, dans son livre: «L'ère des négriers, 1714-1774».

La route de l'esclavage ou de la pénitence concentre toute la souffrance des populations locales soumises à la loi de l'indigénat et des travaux forcés. Elle est la voie d'accès au port d'embarquement des esclaves (place de la stèle de Loango). «Vous avez pensée restituer le circuit touristique liée à la mémoire de l'esclavage. Nous avons

été associés. Nous avons fait le parcours de Loutété jusqu'à Loango, la stèle restaurée par Total, le circuit de 12km partant du nouveau musée, au Bas Kouilou jusqu'à Loango établi. Nous avons des panneaux signalétiques, des paillottes, des panneaux descriptifs qui racontent à chaque point, ce que cette odyssee a été pour tout le peuple d'Afrique noire», a rappelé le conservateur du site Frédéric Pambou.

En ce lieu mémoriel, «nous nous sommes retrouvés devant une difficulté, celle de respecter les canaux traditionnels pour relever l'ancienne stèle vu que l'ossature de fer n'existait pas. Cela pouvez faire en sorte que cette stèle puisse tomber. Nous l'avions sanctuarisée et préservée. Ce qu'il nous faut à l'avenir, c'est d'y mettre un descriptif pour raconter l'histoire de cette stèle», a-t-il poursuivi.

Il a exhorté la ministre à faire faire des fouilles archéologiques dans le basfond de la cathédrale des bambous, située non loin de la stèle. «Vous avez là des entrepôts. A la différence de Gorée, ici les matériaux utilisés étaient dégradables, c'est-à-dire fabriqués en bambou. Lorsqu'ils étaient entreposés, dans ce basfond, il fallait les trier et les nettoyer avant de les mettre



Arlette Soudan Nonault écoutant les explications du conservateur, en présence du préfet du Kouilou

dans les pirogues», a révélé Frédéric Pambou.

Une exhortation qui a trouvé un écho favorable auprès de la ministre. «Cela s'impose à nous. Nous allons faire un appel de fonds et travailler avec les équipes pour mettre en ligne cette demande pour que du côté des populations afro américaines et tous ces peuples qui viennent de nos territoires puissent être sensibilisés, toutes ces Ongs qui œuvrent à la restitution de ce patrimoine, nos amis de l'Unesco qui travaillent également puissent aussi s'intéresser pour que nous obtenions un peu plus de financement dans ce que nous avons commencé et qui va se poursuivre sur encore une bonne décennie», a-t-elle dit.

Pour la ministre, il est important de tout restituer à ce site, y compris son histoire. «Nous sommes venues pour rappeler aux uns et aux autres ce qui s'y fait, ce qui a déjà été fait. C'est une triste histoire pour nous.

Si nous voulons nous projeter vers l'avenir, nous devons savoir qui nous sommes, d'où on vient pour ne pas que cela se reproduise avec une forme de nouvelle économie qui repose pratiquement sur une démarche un peu similaire, même si nous n'avons pas de chaînes visibles aujourd'hui. Il est important de restituer cela», a affirmé Arlette Soudan-Nonault qui a, par ailleurs, visité le nouveau musée et le pont de Bas-Kouilou.

A noter que la politique de tourisme de mémoire s'inscrit parmi les domaines à valoriser dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale et du plan directeur du développement durable du tourisme en République du Congo, afin d'inciter les Congolais, ainsi que les visiteurs à l'appropriation de l'histoire, et à la connaissance des symboles et lieux de mémoire du Congo.

Equateur NGUIMBI

Descente parlementaire

Le député Brice Dimitri Bayendissa à la rencontre de ses mandants

Le député PCT (Parti congolais du travail) de la deuxième circonscription de l'arrondissement 3 Tié-Tié, à Pointe-Noire, Brice Dimitri Bayendissa, a effectué sa première descente parlementaire le samedi 6 octobre 2018. C'était sur l'esplanade de l'école primaire de Miambanzila. L'élu a échangé avec ses mandants pour rendre compte des résultats des différentes sessions parlementaires et surtout recueillir leurs doléances.



Brice Dimitri Bayendissa prononçant son discours

Pour la première fois après son élection, Brice Dimitri Bayendissa est revenu rencontrer sa base électorale, mettant ainsi un terme à la cabale menée contre lui, et qui faisait état de ce qu'il aurait abandonné ses mandants. «Kissalou mé banda» (le travail a commencé), dirait-on. Une occasion de fête, marquée notamment par un accueil chaleureux des populations locales. Musique, danses, rituel traditionnel, etc.

Ainsi, en présence de milliers de personnes venues l'écouter, et avec le soutien de Victor Foudi, président du Conseil fédéral du PCT dans le département de Pointe-Noire, le Député de Mpaka a fait la synthèse des résultats des différentes sessions de l'Assemblée nationale depuis la session inaugurale, jusqu'à la troisième session dite administrative. Un compte rendu écouté religieusement par l'auditoire, intéressé par le contenu des différentes lois votées par les élus nationaux.

Mais le plus intéressant aura été sans nul doute la partie de l'échange direct entre l'honorable Bayendissa et ses électeurs. Se prêtant au jeu de questions-réponses, le député a recueilli les doléances des populations de la deuxième circonscription électorale de Tié-tié. Une forme de démocratie qui a été très appréciée par les observateurs et qui a donné l'occasion aux populations de s'exprimer librement, sans censure préalable.

Bien que la longue liste des doléances ait été transmise au député par l'intermédiaire des chefs de quartiers, les populations ont tenu à entendre le député s'exprimer sur les questions préoccupantes. Telles que l'absence d'eau potable, d'électricité, d'école publique au quartier de Louessi, le mauvais état des voies de circulation, les questions d'assainissements et de voiries, le chômage des jeunes, les questions de propriété foncière, et l'indécatesse des agents de la Force publique.

S'exprimant en Kituba pour mieux se faire comprendre, Brice a dit, entre autres: «J'ai compris vos doléances et je vais réfléchir pour voir comment les résoudre. Je ne voudrai pas faire de vaines promesses. Mais soyez rassurés que des solutions seront trouvées à vos préoccupations, et très rapidement sur cette questions de l'inconduite des agents de la Force publique.

En attendant, je vous annonce déjà que dans les prochains jours, je vais lancer une campagne de lutte contre le paludisme, avec distribution de produits ou médicaments dans toute la circonscription, pendant trois semaines». Cette annonce a emporté les hourras des populations qui ont exprimé leur joie dans le bain de foule pris par l'honorable Bayendissa.

Comme pour lier l'utile à l'agréable, une collation a été offerte par le député à l'ensemble de l'auditoire, sous la musique et danses des orchestres et groupes d'animations réunis pour la circonstance.

Jean BANZOUZI MALONGA

Médias

Des journalistes formés au Droit humanitaire international

Une vingtaine de professionnels de l'information et de la communication ont suivi une formation sur le Droit humanitaire international, particulièrement sur "le rôle des journalistes dans les conflits armés et autres situations de violence". C'était au cours d'un atelier initié par le Comité international de la Croix-rouge (CICR) qui a eu lieu du 17 au 18 septembre 2018 à Pointe-Noire.

La formation a permis aux journalistes de la ville océane d'acquérir des connaissances sur le Droit international humanitaire (DIH) et la pratique de leur métier en temps de guerre et autres situations de violence. Les exposés des experts du CICR ont tourné autour de cinq points essentiels: l'historique, le mandat et les activités du CICR et du Mouvement du Croissant-Rouge; les défis actuels du droit international humanitaire (DIH); la protection des personnes affectées par les conflits armés et autres situations de violence; les journalistes et le DIH.

Diverses questions, sur les relations CICR/Etats et les relations CICR/Médias, ont été ensuite débattues, éclairant

ainsi la lanterne des journalistes sur les dispositions du droit humanitaires sur la protection des blessés, des prisonniers de guerre, sur l'aide et l'assistance aux réfugiés, etc. Pour Gad Niyomuqabo le chef de mission du CICR au Congo, le travail qu'accomplissent les journalistes dans les zones de conflit est précieux, en ce qu'il permet d'alerter les organismes d'aide ou humanitaires tels que le CICR sur la situation des personnes et des biens; permettant ainsi à ces organismes de se mouvoir pour leur mission. Satisfaction pour les experts du CICR de l'attention accordée par les journalistes à l'atelier, satisfaction partagée aussi par les participants eux-mêmes. L'un des leurs, Francis Kas-



Quelques participants à l'atelier

sa-Boussougou, a dit, au nom de ses confrères avoir été à l'école du savoir, notamment la connaissance du Droit international humanitaire (DIH). En définitive, «Cette session de formation, de par les relevés de conclusion qui en découlent, aura donné à l'ensemble des journalistes participants des enseignements novateurs et utiles pour mieux appréhender leur rôle durant les conflits armés et toutes les autres situations de violence connues ou vécues...

le rôle que joue les journalistes dans les situations de conflits ou lors de tout autre situation de violence est d'une prépondérance indéniable» a dit en conclusion M. Magloire Mabounda le Conseiller spécial du Préfet qui présidait les cérémonies d'ouverture et de clôture de cet atelier.

Rabbi-Spiritus
ITOUA
Stagiaire

Tarifs d'abonnement

Congo	Francophone
6 mois	91 Euros
Retrait sur place:	182 Euros
15.600	Autres pays d'Afrique
Expédié:	96 Euros
23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place:	96 Euros
31.200	192 Euros
Expédié:	Amérique-Asie
46.800	100 Euros
France, Afrique	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION

PROJET D'APPUI A L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF (PRAASED)



Banque
Mondiale

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 09/2018/MEPSA/UCP-PRAASED

« Recrutement du Spécialiste en charge de la communication du PRAASED »

I. Contexte

Le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Mondiale co-financent le Projet d'Appui à l'Amélioration du Système Éducatif pour un montant total de 70 millions de dollars US. À cet effet, l'Unité de Coordination du PRAASED a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : recrutement du Spécialiste en charge de la communication du PRAASED.

II. Mission du Spécialiste en charge de la communication du PRAASED.

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, le Spécialiste en charge de la communication, est responsable de toutes les activités relatives à la gestion de l'information, à la communication et à la sensibilisation de tous les acteurs impliqués (bénéficiaires, structures de mise en œuvre, équipes d'exécution, Comité de Pilotage, Communautés, différents partenaires, ...) dans le Projet.

III. Tâches et responsabilités (Extraits des termes de référence) :

Il a pour mission principale de concevoir et promouvoir des stratégies d'information et de communication afin d'assurer la visibilité du PRAASED et un dialogue permanent autour des activités du Projet, de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle entre les intervenants, les bénéficiaires du Projet et les différentes parties prenantes /partenaires du système éducatif. À ce titre, il/elle travaillera en étroite collaboration avec les autres membres de l'UCP-PRAASED ainsi que les services extérieurs et autres structures impliqués dans l'exécution du Projet (Banque Mondiale, MEPSA, médias...)

IV. Profil et qualifications requis

Le candidat au poste de Spécialiste en charge de la communication doit avoir le profil et les compétences minimales suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme d'études universitaires en sciences de l'information et de la communication ou autre diplôme équivalent (minimum Bac + 4 au moins) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans comme

Spécialiste en matière de planification et de mise en œuvre des activités de communication/information, d'animation des sessions communautaires, de gestion de l'information, de la communication et de l'animation des réseaux, des services Web ainsi que le renforcement des capacités en communication. Une expérience des projets financés par des coopérations multilatérales et en particulier une expérience des projets financés par la Banque Mondiale serait un atout ;

- Avoir une bonne connaissance en techniques IEC (information, éducation, communication) développée en milieu rural et urbain, et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (y compris animation des réseaux sociaux, de site web, etc.) ;
- Avoir une excellente maîtrise de l'outil informatique et des logiciels courants (Word, Excel, PowerPoint) et l'Internet (moteur de recherche)
- Avoir une excellente maîtrise des logiciels de communication: logiciels de publication (PAO) et de graphisme (Page-maker, adobe illustrator, Corel suite,...) et des logiciels de communication Web (CMS, blogs, site Web,...) ;
- Avoir une bonne connaissance des médias internationaux et de l'environnement des médias au Congo ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français (bonne expression orale et écrite), et au moins d'une des deux langues nationales du Congo. La connaissance de l'anglais serait un atout ;
- Avoir une excellente capacité d'analyse de synthèse ;
- Faire preuve d'autonomie, de proactivité et de prise d'initiatives novatrices dans le domaine de la communication ;
- Etre apte à collaborer avec les membres d'une équipe, et à travailler dans une équipe multidisciplinaire et dans un environnement multiculturel ;

V. Dossier de candidature

Les candidats intéressés devront fournir un dossier complet composé de :

- Une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- des copies des diplômes et tout autre document justifiant la formation (N.B : les originaux du ou des diplômes seront exigés des candidats inscrits sur la liste restreinte validée qui seront appelés aux tests) ;
- des certificats de travail ou tout autre document justifiant de l'expérience

dans le domaine.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

VI. Processus de recrutement

Le processus comprendra :

- * Une analyse des dossiers ;
- * Un test écrit ;
- * Un entretien devant un panel.

VII. Informations et Réponse à l'avis de manifestation d'intérêt (AMI)

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires (termes de référence), à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, heure locale. Les dossiers de candidature doivent être envoyés ou déposés sous pli fermé au PRAASED, au plus tard le 26 octobre 2018 à 16 heures, heure locale avec mention « Avis de recrutement d'un Spécialiste en charge de la communication du PRAASED ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination du PRAASED

À l'attention de monsieur Calixte KOLYARDO, Coordonnateur du PRAASED au 164 Avenue Maréchal LYAUTEY, en face du CHU, à côté de l'UNESCO; E-mail : praaseducp@gmail.com , Téléphone : 00 242 06 701 74 68 Brazzaville-Congo.

Fait à Brazzaville, le 09 octobre 2018

Le Coordonnateur du PRAASED

Calixte KOLYARDO

CONSEILS ASSOCIÉS EN AFRIQUE

«C2A CONGO»

Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers, 1er étage appt 102
B.P.: 4905, Pointe-Noire
Tél.: 06 953 97 97

BRASSERIES ET LIMONADERIES DU CONGO

«BRALICO»

Société Anonyme avec Administrateur Général
Au Capital de 10 515 330 000 F. CFA
Siège Social: Quartier Vindoulou, Arrondissement N° 4, Loandjili, Pointe Noire, République du Congo
RCCM:CG/PNR/12 B 496

Précédente annonce légale n°3825 du 25 Septembre 2018

Aux termes des résolutions des Actionnaires de la société BRALICO, en date du 27 Juin 2016, l'Assemblée Générale Mixte a procédé à :

- La nomination de Monsieur Gilles MARTIGNAC, en qualité d'Administrateur, pour un mandat de six (6) ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- La modification de l'article 8 des statuts de la société relatif à la transmission des actions.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire du procès-verbal des Résolutions des Actionnaires en date du 10 Mars 2017, sous le numéro 17 DA 260.

Modification du RCCM de Pointe-Noire, numéro CG/PNR/12 B 496, en date du 10 Mars 2017.

Pour avis.

«CONGO CONSULTING SERVICES»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle(SARLU)
Au capital de un million (1 000 000) de Francs CFA
Siège social: Zone Industrielle de la Foire, Camp ELF.
B.P.: 906, Pointe-Noire, République du Congo

JIFMAR CONGO

SOCIÉTÉ ANONYME UNIPERSONNELLE
AVEC ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL
AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: ENCEINTE DU PORT AUTONOME, BASE TPSMI
QUAI ILOGS, B.P.: 5.605
POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE REJET DE LA DISSOLUTION ANTICIPÉE

Par Procès-Verbal en date du 31 juillet 2018, enregistré auprès des services de l'administration fiscale de Pointe-Noire le 13 août 2018, l'Actionnaire Unique de la société JIFMAR CONGO a décidé de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la société du fait de la perte de la moitié du capital social, survenue au cours de l'exercice écoulé. En conséquence, la société JIFMAR CONGO va poursuivre ses activités en République du Congo.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du Procès-Verbal sous le numéro 18 DA 2593 du 06 septembre 2018.

Pour avis.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

**Communauté urbaine de Makoua et
Commune de Mossendjo**

**Appeler à une décentralisation
effective pour alléger les
peines des collectivités locales**

Une mission de la Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme (RPDH) a séjourné à Makoua et Mossendjo en juillet et août derniers. L'objet de cette mission était d'échanger avec tous les acteurs identifiés pour la mise en place du système d'intégrité locale (SIL) dans ces localités. Les échanges se sont déroulés selon le canevas SIL de Transparency International et ont donné lieu à un certain nombre de propositions et/ou recommandations; lesquelles feront prochainement l'objet d'un atelier de validation, par localité.

La mission a retenu que le statut juridique de la Communauté Urbaine de Makoua désavantage beaucoup cette ville, surtout financièrement, au point où elle ne peut rien entreprendre sans l'apport de l'Etat. Dépourvue de budget, la mairie de Makoua réalise toutes ses activités grâce aux subventions de l'Etat. Dans ces conditions, les finances de la communauté urbaine sont énormément tributaires de la conjoncture de l'Etat. Selon la mission, la communauté urbaine de Makoua manque aussi des textes réglementaires en relation avec le recrutement des tâcherons. Ce qui suscite, voire conduit aux conflits d'intérêts. La corruption n'est pas dénoncée publiquement. Elle est entendue et perçue comme une norme en l'absence des actions de répression et de dénonciation. Le contrôle de la mairie est conditionné par la présence des subventions de l'Etat. Ce sont les services de l'Etat qui le font mais ne publient aucun rapport. La mission a aussi constaté que la mairie de Makoua ne rend pas compte à la population, les élus locaux n'ont plus... Les associations loi 1901 de Makoua n'œuvrent pas dans la lutte contre la corruption tout comme la radio locale. Il n'existe pas d'espace de dialogue entre la société civile et la mairie, mieux entre les acteurs de développement et la mairie.

A Mossendjo, la mission a noté que le statut d'entité décentralisée est d'un grand secours au développement de la ville mais le non-respect des textes sur la décentralisation est le frein majeur au développement de cette commune.

Les acteurs de la société civile ont aussi relevé: «Les recouvrements des impôts au niveau de la Commune de Mossendjo sont versés dans les caisses du trésor public à Pointe-Noire. La commune de Mossendjo ne reçoit que des déclarations des versements. La rétrocession d'une partie des recettes fiscales à la Mairie ne se fait pas. Toutefois, il convient de noter que dans le contexte actuel, la subvention de l'Etat n'est pas versée».

«La Mairie de Mossendjo dotée d'un statut d'entité décentralisée a la latitude de recruter des prestataires (tâcherons) et de prendre des délibérations à travers le conseil municipal. Le mode de recrutement n'obéit pas aux normes de passation des marchés, il n'y a pas de manuel de procédure dans les recrutements, dans les passations des marchés. Certains recrutements subjectifs alimentent les conflits d'intérêts...», affirme la mission.

De plus, la mission a constaté que la Commune de Mossendjo ne réalise pas d'audits, «ne recourt pas à l'expertise privée en la matière parce qu'elle n'a pas encore cette pratique. Le contrôle est réalisé par les services de l'Inspection de l'Etat mis en mission dans la localité. Ce contrôle ne se fait que lorsque la subvention de l'Etat a été versée. Les rapports de ce contrôle sont rendus publics et les coupables des délits sont souvent interpellés mais demeurent impunis».

Concernant l'aspect relatif à la redevabilité, la lutte contre la corruption et les actions des associations, la RPDH a souligné que le bureau exécutif du conseil municipal rend compte au conseil municipal de ses actions, mais le conseil ne rend pas compte de son fonctionnement à la population.

Il est tout de même à noter que les dénonciateurs des cas de corruption sont traités de fauteurs de troubles dans la ville, ce qui est réprimandé par la loi. Ils craignent dans ces conditions pour leur sécurité. Par ailleurs, les dénonciateurs et victimes craignent aussi les représailles des autorités; ils ne sont pas protégés.

Enfin, selon la mission, la Commune de Mossendjo avait par le passé une radio communautaire qui a fermé pour cause de disparition des émetteurs. Cette commune abrite des sections locales des partis politiques desquelles sortent certains élus locaux. Le conseil municipal compte 25 conseillers élus, tous résidant à Mossendjo. La circonscription électorale de Mossendjo est représentée à l'Assemblée nationale par 2 députés et au Sénat par 1 sénateur. Ces élus locaux ne rendent pas compte à la population, car il n'y a pas des descentes parlementaires. Seuls les députés et le sénateur rendent compte à la population à travers leurs descentes parlementaires. Quelques associations encadrées par la loi 1901 existent dans la commune mais elles ne sont pas réellement apolitiques. Ces associations pratiquent plus de politique que du développement économique et social. Aucune association de lutte contre la corruption n'est présente dans la localité, encore moins des émanations des structures de lutte contre la corruption, comme la Commission nationale ou l'Observatoire de lutte contre la corruption.

L'étude sur le système d'intégrité locale est financée par l'Union européenne dans le cadre du projet «Renforcer le rôle de la société civile dans l'analyse et le suivi des politiques publiques et le contrôle citoyen de l'action publique (PACIDES)».

Justin Ducker MAMBIKI

Maraîchage

**Mettre des kits agricoles à disposition pour
améliorer le rendement des coopératives**

Des kits agricoles ont été remis aux six coopératives lauréates de l'appel à mini-projets lancé par le Projet d'appui au maraîchage, à la transformation agro-alimentaire et à la commercialisation des produits transformés à Brazzaville (PAMTAC-B). Vendredi 5 octobre 2018, au site d'Agri-Congo de Kombe à Brazzaville.



Remise symbolique d'un kit agricole à un bénéficiaire

En présence du directeur départemental de l'agriculture. Les six coopératives bénéficiaires ont fait l'objet d'une évaluation avant d'être retenues, il s'agit de: la Sagesse; Fumier recyclé; Kibina développement; Jardin bio; les Mamans de Mbouono et la Fourmi. Elles ont toutes reçues des kits composés de divers matériels tels que, des tuyaux d'arrosage, des brouettes, des machettes, des pelles, des houes, des groupes électrogènes, des tonneaux en plastique, etc. Après la réception de ces kits, les différents responsables bénéficiaires ont remercié les donateurs et promis d'en faire bon usage. Ce matériel, ont-ils affirmé, leur manquait énormément, et il va leur redonner la force de travail

et de viser le développement de leurs activités.

Pour le représentant d'ESSOR au Congo, responsable de PAMTAC-B Ibrahim Mahamadou, les six coopératives vont être suivies par l'équipe du projet pour que l'appui financier qu'on leur donne leur permette d'évoluer et de devenir plus professionnel. Quant aux dix-sept autres coopératives qui n'ont pas été retenues, a-t-il fait savoir, il a été décidé de les encourager parce qu'il est prévu une autre phase de sélection pour financer d'autres coopératives. Lionel Cafferini, directeur de l'Agence française de développement (AFD) au Congo, a, pour sa part, souligné que les actions menées ont montré la place centrale que joue l'agriculture

familiale dans le développement du secteur agricole. «Cette cérémonie est un moment de reconnaissance des efforts fournis, du travail accompli et des résultats atteints. Les maraîchers et producteurs ont acquis un savoir-faire qui leur permettra d'évoluer, d'améliorer leurs revenus et conditions de vie». Le projet PAMTAC-B qui s'est déroulé pendant trois ans, a-t-il soutenu, est aussi un plaidoyer à l'attention du ministère de l'Agriculture, des autorités, des bailleurs de fonds, du secteur bancaire et des microfinances qui accompagnent les maraîchers avec des composantes diverses de continuer à appuyer ce secteur. «La préservation des ressources naturelles, la diversification de l'économie à travers

l'agriculture est un axe prioritaire d'intervention de ses actions au Congo. C'est dans cet esprit que nous avons financé ce projet à environ 650 millions de F CFA. Il a concerné le Mozambique, la Guinée Bissau et le Congo auquel, on a été consacré environ 300 millions de F CFA. L'AFD est en train d'instruire une deuxième phase du projet d'un montant de près de 6 milliards. Aussi dans les prochaines semaines, une convention qui s'intitule "Relance de l'agriculture au Congo" sera signée avec le ministère des finances», a-t-il dit.

A noter que la première phase du projet PAMTAC-B qui s'est clôturée a réuni plusieurs acteurs dont le Groupement d'ONG composé d'ESSOR, d'AGRIDEV du président Justin Moyo, du CJID dirigé par Mérols Diabankana Diabs et des acteurs comme Agri-Congo qui ont mis à la disposition des maraîchers des parcelles cultivables. Aussi près de 400 maraîchers des parties Sud et Nord de Brazzaville ont bénéficié d'appuis et de conseils agricoles. Ce projet a donné des résultats satisfaisants par le nombre de personnes concernées et les activités menées.

Alain-Patrick MASSAMBA

Santé animale

**Préserver la santé des animaux
en luttant contre le virus Ebola**

En vue d'endiguer le virus Ebola chez les animaux et sensibiliser les populations sur les risques de cette pandémie, l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) avec le soutien de l'Agence des Etats Unis pour le développement international (USAID) dans le cadre de son programme menace des pandémies émergentes (Emerging Pandemic Threats), a organisé du 2 au 3 octobre dernier à Brazzaville, un atelier de consultation sur la surveillance du virus Ebola chez les animaux. Il a connu la participation d'une cinquantaine d'experts (médecins vétérinaires, biologistes, spécialistes de l'environnement).



Photo de famille

Les travaux ont été ouverts par Henri Djombo, ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, avec à ses côtés Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Mme Suze Percy Filippini, représentante de la FAO au Congo et de Brice Lafia, représentant l'OIE.

La déclaration d'une épidémie de maladie à virus Ebola en mai 2018 en R.D Congo a mis les Etats voisins en alerte y compris le Congo Brazzaville. Afin d'améliorer son niveau de préparation et ses capacités de riposte, le Gouvernement a adopté en juin 2018 un plan de contingence dont l'élaboration a bénéficié de l'assistance des agences du système des Nations-Unies. L'élaboration de

ce plan a impliqué divers acteurs dont les spécialistes de la santé animale (domestiques et faune sauvage) et intègre les résultats des missions d'investigation conduite conjointement entre le Gouvernement et les agences du système des nations unies, dans les sous-préfectures de Liranga, Loukolela, Mossaka et Makotimpoko. La préparation de ce plan de contingence, ainsi que les expériences récentes dans la gestion des épidémies de rage à Pointe-Noire ou celle en cours de variole du singe dans la Likouala ont permis de mettre en lumière un déficit de collaboration entre les acteurs travaillant dans la lutte contre les zoonoses, illustrant ainsi la difficulté d'opérationnaliser le concept «Une seule santé» au Congo. Ce concept promeut une collaboration

multisectorielle et multidisciplinaire pour assurer la santé et le bien-être des personnes, des animaux et de l'environnement.

Les principales activités prioritaires et pilotes de surveillance sanitaire sur le territoire national ont été répertoriées. Il s'agit entre autres de faciliter la détection précoce et l'endiguement rapide de la maladie à virus Ebola le long du corridor fluvial Congo/Oubangui et ses affluents; promouvoir la qualité, l'efficacité de l'aide, la modernisation, l'innovation, la recherche et la sécurité au niveau des services d'appui de la lutte contre les épidémies et maladie à virus Ebola...

Pour Suze Percy Filippini, la maladie à virus Ebola étant une zoonose majeure, la stratégie de sa surveillance et de son contrôle nécessite des synergies nouvelles et des actions coordonnées entre les services de la santé publique, de la santé animale, de la faune sauvage et de l'environnement.

Pour sa part, Henri Djombo a regretté que plusieurs organismes tant publics que privés, nationaux et sous-régio-

naux, impliqués dans la lutte contre la maladie à virus Ebola, travaillent parfois sans partage réel ni cadre d'échange formel d'informations. Des recommandations ont été formulées: valider les activités de surveillance à l'interface homme-animal-environnement et mobiliser les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre; mettre en place une plateforme nationale «une seule santé» afin de promouvoir l'opérationnalisation effective de cette approche sous l'égide des ministères en charge de la santé humaine, santé animale, faune sauvage et environnement; soutenir la recherche scientifique et la formation des ressources humaines nécessaires pour lutter efficacement contre les zoonoses; solliciter l'assistance des partenaires pour l'évaluation externe conjointe/OMS et PVS/OIE, afin de faciliter l'arrimage du Congo aux standards internationaux, évaluer les systèmes de surveillance et les adapter aux activités à l'interface homme-animal-environnement.

Pascal BIOZI KIMINO

Qui me répondra

Une déclaration de la Réunion d'Accra indique que 144.000 hectares de forêts sont défrichés dans le monde à cause de l'agriculture intensive ou sur brûlis et de l'exploitation minière. Que peut-on faire pour stopper l'agriculture sur brûlis qui reste notre manière privilégiée de planter et de cultiver ?

A.NK.-K (Plateau, Brazzaville)

Organisation internationale de la Francophonie

Louise Mushikiwabo va présider l'institution

Jusqu'ici ministre des Affaires étrangères du Rwanda, Louise Mushikiwabo a été désignée secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Son élection sans surprise est intervenue au terme des travaux du 17^e sommet de l'institution, tenu à Erevan en Arménie, du 11 au 12 octobre 2018. La nouvelle secrétaire générale remplace à ce poste la Canadienne Michaëlle Jean, qui elle-même avait succédé à Abdou Diouf il y a quatre ans à Dakar, au Sénégal. Ancienne gouverneure du Canada, Michaëlle Jean est la première femme à avoir occupé ce poste.



Louise Mushikiwabo

reçu le soutien du président français Emmanuel Macron et de plusieurs dirigeants africains, dont le Congolais Denis Sassou Nguesso qui l'avait reçue à Brazzaville quelques semaines auparavant. L'Afrique a pesé parmi les 84 pays membres de l'OIF, dont 29 sont africains.

C'est en 2014, sous l'impulsion du président français d'alors François Hollande, que Michaëlle Jean avait été choisie pour diriger l'instance prestigieuse. A 55 ans, la Canadienne d'origine haïtienne n'en est pas à son premier percage de plafond de verre. Première journaliste noire à présenter le journal à heure de grande écoute à la télévision canadienne, elle est la troisième femme à avoir été nommée Gouverneure du Canada, mais également la première Afro-américaine. La



Michaëlle Jean

première femme à prendre la direction de l'OIF en qualité de secrétaire générale, avait suscité de fortes attentes. La nouvelle secrétaire générale de l'OIF est une diplomate rompue à la tâche, avec un carnet d'adresses robuste. Agée de 57 ans, Louise Mushikiwabo devra faire face à de nombreux défis de l'heure auxquels reste confrontée l'institution qui s'est enrichie de nouveaux membres avec un statut consultatif. Elle devra aussi régulièrement effacer l'image de manque de démocratie qui s'attache à son pays. Le XVIII^e sommet en 2020 se tiendra à Tunis, en Tunisie. Il marquera les 50 ans de la Francophonie.

Brunel NDONGO
(Stagiaire)

Côte d'Ivoire

Les élections locales n'ont pas apaisé le pays

Les résultats des élections locales couplées de Côte d'Ivoire ont commencé à tomber dimanche 14 octobre dernier au siège de la Commission électorale indépendante (CEI). La porte-parole de cette instance a égrené durant toute la journée une partie des scores des candidats aux municipales et aux régionales tandis que dans le pays règne un lourd climat de suspicion quant à des fraudes ou des manipulations de résultats. Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) d'Henri Konan Bedié se montre extrêmement suspicieux à l'encontre du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) de son ex-allié Alasane Dramane Ouattara.

La victoire du ministre d'Etat en charge de la Défense, Hamed Bakayoko, face au poulain de Guillaume Soro à Abobo; celle de Jean Marc Yace du PDCI à Cocody face au maire sortant et dissident du PDCI, Mathias N'Goan ou encore la reconduction de Nicolas Djibo à Bouaké ou celle de Joachim Djedje Bagnon aux régionales



Pendant le décompte des votes

du Goh étaient quelques-uns des résultats attendus de dimanche. Tandis que la CEI égrenait laborieusement ces résultats, la tension montait sensiblement dans bon nombre de circonscriptions. Le paroxysme de cette tension a été atteint près de Séguela où deux supporters d'un candidat indépendant aux prises avec les forces de l'ordre ont été tués dans des affrontements.

Le même dimanche au Plateau, le quartier d'affaires d'Abidjan, une marche des supporters du candidat du PDCI, Jacques Ehouo, était organisée pour dénoncer des manipulations des procès-verbaux de vote en faveur du candidat du RHDP, Fabrice

Sawegnon, qui a réfuté catégoriquement ces allégations. Des scènes d'agitation ou des dénonciations similaires ont été signalées à Port-Bouët, Grand-Bassam, Bondoukou, à Diabo, à Tiébissou. Le secrétaire exécutif du PDCI, Maurice Kakou Guikahué, a dénoncé «un braquage éhonté» des résultats qui restent à venir pour ces municipales et régionales. Des scrutins dont le déroulement et les conclusions faisaient office de répétition générale avant la présidentielle de 2020, qui s'annonce très mouvementée.

Marcellin MOUZITA
MOUKOUAMOU

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

CABINET

PROJET AIRE MARINE PROTEGEE



Projet de Création de l'Aire Marine Protégée de la Baie de Loango pour Soutenir la Conservation des Tortues en République du Congo »

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT DANS LE CADRE DE L'ELABORATION ET MISE EN PLACE D'UN PLAN DE SUIVI ET EVALUATION

Code de l'activité : 4.6

Octobre 2018

Contexte et justification

Depuis plusieurs décennies, le Congo s'est engagé dans une politique de conservation et de gestion durable des ressources naturelles. Cette volonté politique s'est traduite par la création de plusieurs aires protégées, ainsi que l'adhésion du pays à plusieurs conventions internationales et régionales liées à la préservation des écosystèmes naturels et à la lutte contre le changement climatique.

Cependant, le milieu marin et la zone économique exclusive du Congo sont très peu connus en termes de potentialités naturelles et de diversités biologiques, malgré leur grande importance et la nature des activités économiques qui sont développées. Les exploitations pétrolière et minière, la pêche industrielle, la pêche artisanale, le transport maritime et autres, sont autant d'activités économiques qui se superposent dans les eaux maritimes du Congo, avec des impacts parfois très négatifs sur les ressources halieutiques et les écosystèmes marins.

Pour remédier à cette lacune, le Congo avec l'appui des partenaires techniques et financiers se propose de mettre en place un ambitieux programme de planification et de gestion de son espace marin. Ce programme dénommé « Congo Marin » prévoit entre autre la création de zones de conservation de la biodiversité marine. La baie de Loango, la zone de Mvasa et bien d'autres sites ont été identifiés comme potentiellement

importants pour la création d'aires marines protégées. Le projet de création de l'aire marine protégée de la baie de Loango fait partie intégrante de ce grand programme national de gestion de l'espace marin.

Ce Projet vise à assurer la conservation de la biodiversité marine à travers la protection participative de l'habitat des tortues marines d'importance internationale et en voie de disparition ou en danger critique selon la liste rouge globale de l'UICN. Les résultats contribueront également à protéger un écosystème fragile, menacé par l'industrialisation, l'érosion côtière, et l'urbanisation et améliorer les moyens de subsistance des communautés locales Financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et le Gouvernement Congolais appuyé par d'autres partenaires techniques, le projet est mis en place sur la base d'un accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (ONU Environnement).

Le projet dispose d'un cadre général de suivi et évaluation conforme aux procédures de l'ONU Environnement et de la politique du FEM en la matière. Ce plan cadre est fondé sur le monitoring général du projet incluant la production des rapports requis sur les progrès aux différentes étapes de mise en œuvre, les évaluations et les audits.

Pour permettre une amélioration continue de la gestion des activités, le suivi optimal des progrès vers l'obtention des résultats, il est prévu de mettre en place un plan/système de suivi et évaluation opérationnel. C'est pour répondre à cette préoccupation, que les présents termes de référence sont conçus en vue de recruter un consultant spécialiste qui appuiera l'équipe du projet à mettre en place ledit système.

2. Profil du consultant

Le candidat à la présente mission doit être un spécialiste en Suivi/ Evaluation et Gestion de Connaissances, avec des compétences reconnues sur les systèmes et les politiques de suivi et évaluation de l'Etat du Congo, des institutions comme le Fonds pour l'Environnement Mondial et l'ONU Environnement. Il doit justifier des qualifications et expériences suivantes :

- BAC+5 minimum dans le domaine de la planification ou de la socio-économie
- Expérience avérée dans l'élaboration et la mise en œuvre des systèmes de suivi et évaluation axé sur les résultats;
- Cinq ans d'expérience pratique minimum dans la mise en place et mise en œuvre des systèmes de suivi et évaluation et de gestion des connaissances des programmes/projet de développement ;
- Excellente connaissance et familiarité avec les normes et les méthodes de suivi et évaluation, en particulier la Gestion Axée sur les Résultats ;

- Expérience pertinente d'au moins 5 ans, au niveau national ou international, en élaboration et ou mise en œuvre des systèmes de suivi et évaluation des programmes/projets environnementaux ou de développement du secteur forestier avec (ou non) un financement du FEM en appui au développement durable
- Démontrer de solides compétences d'analyse, et de communication orale et écrite ;
- Connaissance du FEM, de l'ONU Environnement (PNUE), et des politiques de développement durable ;
- Démontrer de solides sensibilités au genre
- Des aptitudes à travailler sous pression et disponibilité à délivrer les produits dans les délais convenus

3. Dossier de candidature et contenu de l'offre

Le consultant soumettra un dossier de candidature en trois exemplaires dont un original et 2 copies comprenant :

1- Une lettre de soumission adressée au Directeur du Projet de création du Complexe d'Aires Protégées Conkouati-Dimonika;

2- Une offre technique comprenant :

- * un curriculum vitae détaillé, actualisé et signé comportant des informations démontrant que le candidat dispose des qualifications, expériences et aptitudes pertinentes pour la mission ;
- * une copie du ou des diplômes ou autres certificats ou attestations portant sur la réalisation des missions ou prestations similaires ;
- * une note méthodologique présentant sa compréhension de la mission, sa méthodologie et son plan de travail assorti d'un chronogramme détaillé ainsi que ses éventuelles observations sur les termes de référence.

* 3- Une offre financière avec le coût estimatif de ses honoraires. Les dossiers de candidature doivent être déposés sous pli fermé avec la mention « Appui à l'élaboration et mise en place d'un plan opérationnel de suivi et évaluation » : au siège du projet ou à transmettre par courrier électronique au Coordonnateur et l'Administrateur Financier du projet au plus tard le 30 Octobre 2018. Adresse du siège du projet : 336 Rue de trois francs, quartier SOCOPRISE, ARR1 Lumumba, Pointe-Noire. Les Termes de Références peuvent retirés au siège à l'adresse susmentionnée ou demandés par mail aux adresses suivantes :

maragnagna@yahoo.fr

Tél. : (242) 06 659 05 82/05 618 80 86

dbmoussanda@gmail.com

Tél. : (242) 05 339 73 38/06 635 12 21

Eglise catholique

Paul VI et Oscar Romero désormais saints

A l'occasion du synode sur les jeunes qui se tient au Vatican depuis le 3 octobre 2018, le Pape François a canonisé sept nouveaux saints, lors d'une messe solennelle dimanche 14 octobre place Saint-Pierre de Rome. Parmi eux, Jean-Baptiste Montini devenu Pape Paul VI (1963-1978) et Mgr Oscar Romero, archevêque de San Salvador, assassiné alors qu'il célébrait la messe en 1980. Sa canonisation a drainé dans la vielle éternelle près d'un millier de pèlerins venus de l'île salvadorienne. Avec l'élévation à la gloire des autels de ces bienheureux, le calendrier de l'Eglise s'est enrichi des nouveaux noms de serviteurs de Dieu qui ont imprimé pour l'éternité le témoignage de leur vie au sein de l'Eglise.



Les portraits des sept nouveaux saints de l'Eglise

Les cinq autres serviteurs appelés à la sainteté sont: Nunzio Sulprizio, laïc italien mort à 19 ans, les prêtres italiens Francesco Spinelli et Vincenzo Romano et deux religieuses, l'Allemande Maria Katharina Kasper et l'Espagnole Nazaria Ignazia de Sainte Thérèse de Jésus. Le Pape François a souligné la nécessité pour faire cette expérience d'amour de se dépouiller, de disposer son cœur à la rencontre avec le Christ. Il a exhorté à faire «ce saut en avant dans l'amour». Déclaré bienheureux en octobre 2014 lors du synode

sur la famille, la mémoire du Pape Paul VI qui conclut le Concile Vatican II à la suite de son prédécesseur Jean XXIII reste plus qu'actuelle. Son magistère a placé l'homme au centre comme image de Dieu: «Nous devons prêter attention à l'homme de manière égale à celle prêtée par Dieu». Pour l'Eglise d'Afrique, continent où il a foulé le sol comme successeur de Pierre, Paul VI est celui qui a exhorté les pasteurs africains à la mission et à l'engagement en vue d'une Eglise autonome. Il y a bientôt 50 ans, son voyage apostolique à Kampala (Ouganda), le tout

premier d'un Pontife romain en Afrique reste inoubliable et plein de souvenirs. Parmi ses écrits, l'encyclique Humanae Vitae continue de guider et éclairer les hommes et femmes de ce temps, s'appropriant ainsi l'une de ses légendaires paroles: «Le développement est le nouveau nom de la paix». L'héritage de Paul VI demeure à la fois fécond et fructifiant. L'autre nouveau saint parmi les sept, Mgr Oscar Romero devenu bienheureux en 2015 est assurément l'une des figures les plus connues des serviteurs de Dieu qui ont

considérablement impacté l'Eglise. Depuis de longs mois, l'Eglise salvadorienne préparait l'évènement de sa canonisation avec un esprit de fête. Quelques semaines auparavant, chaque paroisse de son pays avait organisé des veillées de prière. Dimanche, devant la cathédrale métropolitaine de San Salvador, la cérémonie de son élévation à la sainteté a été diffusée sur écrans géants. L'évêque martyr devient ainsi le premier saint de l'histoire l'île.

Aristide Ghislain
NGOUMA

NECROLOGIE

M. Alphonse Kiemba, directeur de l'EAD Pointe-Noire, la famille Kiemba à Nkayi, Pointe-Noire, Brazzaville ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès inopiné de leur frère, père, oncle et grand-père, Fidèle KIEMBA MALANDA «Vingtdeux», survenu le 10 octobre 2018 à Nkayi. La veillée se tient au n°19 de l'avenue de la Paix à Nkayi. L'inhumation aura lieu samedi 20 octobre 2018, au village Kimpambou Loukelo (sous-préfecture de Kayes).



REMERCIEMENTS

Abbé Joseph Boudzoumou, Pascaline Ngongo, Florent Boudzoumou, Cyrille Boudzoumou, Jean-Léonard Boudzoumou, Prisca Marthe Moundele et famille; Remercient très sincèrement: Mgr Anatole Milandou, pour sa présence constante à la veillée; les prêtres, religieux et religieuses des différentes congrégations; les paroissiens de Saint François d'Assise: les trois chorales, la Supplique, la fraternité Saint Antoine de Padoue, la confrérie Saint Michel, la confrérie Sainte Rita, les groupes des lecteurs et des catéchistes; la Légion de Marie de la paroisse Saint Kisito; ainsi que toutes les personnalités et individualités qui nous ont assistés;



La chorale «A coeur joie» de la paroisse Saint Michel de Nganguouini; le directeur et les journalistes de «La Semaine Africaine»; Les amis et connaissances; les voisins du quartier; Pour leur soutien multiforme, lors du décès de leur regrettée mère, grand-mère, et tante. Décès survenu à Brazzaville, le 4 août 2018. L'inhumation a eu lieu au cimetière privé de Wayako, le 15 septembre 2018, après la messe de requiem en l'église Saint Kisito de Météo. Qu'ils trouvent tous, ici, notre reconnaissance et notre profonde gratitude. Puisse l'amour du Christ inonder votre coeur.



TÉMOIGNAGE

Télé-Alarme OFIS

TENTATIVE DE GAMBRIOLAGE

« Je réside avec ma femme et mes trois enfants dans une maison avec jardin dans le quartier de Sibomou à Pointe-Noire. Étant sensible aux problèmes d'insécurité, j'avais décidé de poser des barbelés Concertina le long des murs et de m'équiper d'une centrale alarme OFIS avec une sirène placée à l'extérieur.

Il était 3 heures du matin. Il n'y avait pas d'électricité cette nuit-là, j'avais donc démarré notre groupe électrogène. En y repensant, je me dis que les conditions idéales étaient réunies pour couvrir leur méfait et que cela n'était certainement pas le fruit du hasard.

Un des malfaiteurs est passé par-dessus le portail d'entrée et a coupé nos cadenas avec des tenailles, permettant ainsi aux autres de pénétrer dans notre parcelle. Ils étaient au moins quatre sans compter celui qui était resté dans le véhicule. Ils étaient armés de machettes et autres armes blanches. Calmes et non cagoullés.

L'un d'eux s'est approché de notre chambre avec à la main ce qui ressemblait à une bonbonne de gaz soporifique; au moment où il a touché la baie de notre chambre cela m'a réveillé en sursaut. C'est là que j'ai constaté avec effroi que le portail avait été forcé et que des personnes étaient présentes dans notre jardin. Ma baie étant en vitre teintée, ils ne se sont pas aperçus que je les avais entendus.

Un autre malfaiteur était au même moment en train d'effectuer le tour de la parcelle afin de repérer le meilleur accès pour pénétrer dans notre maison.

C'est à cet instant que je déclenche en catastrophe la sirène extérieure via le bouton anti-panique de la centrale alarme OFIS: le bruit a été assourdissant et a immédiatement mis en panique les malfaiteurs. Ils ont criés et se sont réfugiés derrière le véhicule de ma femme qui était garé dans le jardin. Après un moment d'hésitation, ils ont à tour de rôle pris la fuite pour rejoindre leur complice qui les attendait dans le véhicule.

Ma femme, mes enfants et moi, étions toujours sous le choc de la scène qui venait de se dérouler sous nos yeux. L'intensité de cette tentative d'effraction avait été insoutenable, et pourtant tout ceci s'était passé en moins de dix minutes.

Nous avons contacté par la suite la Police et laissé retentir la sirène quarante-cinq minutes supplémentaires au cas où ces bandits auraient décidé de faire demi-tour. Réfugiés à l'intérieur de la maison, le plus consternant est que ni voisin, ni gardien dans la zone n'avaient daignés venir ou nous appeler malgré les retentissements de la sirène.

Depuis cette nuit, j'ai complété mon installation OFIS en rajoutant un panneau dissuasif sur mon portail, en installant des barrières infra-rouges le long de ma clôture et en activant le nouveau service d'OFIS télé-alarme pour avoir la garantie d'une intervention rapide H24 à mon domicile. »

www.ofis-bt.com
info@ofis-bt.com

+242 06 899 98 53

OFIS.CG OFISog OFIS

CONSEILS ASSOCIÉS EN AFRIQUE

«C2A CONGO»

Avenue Marien Ngouabi, Imm. SCI les Cocotiers,
1er étage apt 102
B.P.: 4905, Pointe-Noire / Tél.: 06 953 97 97

RANA CONGO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de 1 000 000 F. CFA
Siège Social: 149, Avenue Bitelika Ndombi,
Arrondissement n°1 E.P.L.
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM CG/PNR/13 B 724

Précédente Annonce Légale 3815 du Mardi 21 Août 2018

Aux termes du procès-verbal des décisions mixtes de l'associé unique du 30 juin 2018 de la société RANA CONGO, il a été procédé:

- Au transfert de siège social de la société: Sur proposition du gérant, l'associé unique a décidé de transférer, à compter du 31 août 2018, le siège social de la société RANA CONGO à l'Avenue du Havre Zone Industrielle, Pointe-Noire, République du Congo;
- A la modification de l'article 4 des statuts consécutivement au transfert de siège social.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire du procès-verbal sous le numéro 18 DB 3 40 du 25 Septembre 2018.

Inscription modificative au RCCM de Pointe-Noire, le 25 septembre 2018.

Pour avis.

Un Dimanche en paroisse

Sainte-Bernadette de Madingou-Gare
(Diocèse de Nkayi)

Se laisser vaincre
par l'Esprit de Dieu

Dans une liesse particulière, Sainte Bernadette de Madingou-Gare a vibré, dimanche 30 septembre dernier au rythme du triptyque: 26e dimanche du temps ordinaire, 16e anniversaire de vie sacerdotale du curé de la paroisse et 15e rencontre de l'archiconfrérie Saint-Michel du diocèse de Nkayi. Une célébration eucharistique présidée par l'abbé Joseph André Mbéri, curé et aumônier diocésain de l'archiconfrérie Saint-Michel. La messe a été concélébrée par 6 prêtres dont l'abbé Louis Yamba de Saint Jean Baptiste de Bouansa et frère José Maria Nkoulouka, moine de cette même localité. A cette occasion qui a réuni 310 pèlerins venus des différentes paroisses du diocèse, une cinquantaine de personnes ont été confirmées



Des fidèles participant à la messe

membres de l'archiconfrérie Saint-Michel, par le port de la tenue et, une dizaine de dévots ont consacré leur vie à servir définitivement à la suite de Saint-Michel. Leur promesse a été couronnée par le port de médailles de leur patron. Le tout sous l'animation des chorales Messagers du Christ,

Sainte Bernadette et de la Schola populaire. Dans son homélie tirée de l'évangile selon Saint Matthieu 5/38-43 ; 47-48, le célébrant du jour, l'abbé Joseph André Mbéri a exhorté le peuple de Dieu à «se laisser vaincre par l'Esprit de Dieu». Le mal ne triomphera jamais sur le bien. Mais pour

que cela soit possible, il faut se laisser guider par l'Esprit de Dieu, a-t-il insisté. Car, l'Esprit de Dieu n'a pas de limite. Le travail du Saint-Esprit c'est de voyager et d'œuvrer dans chaque cœur, sans exception aucune. Et il agit sur chacun selon le bon plaisir de sa volonté. Il a illustré cela au travers de ceux qui pourtant n'étaient pas disciples du Christ, mais chassaient aussi les démons au Nom de Jésus. Les disciples voyaient cela d'un mauvais œil, et voulaient que Jésus les en empêche. Mais le Maître leur a fait savoir que «celui qui n'est pas contre nous est pour nous». Ce qui revient à dire que l'Esprit de Dieu est hostile au «mépris et au réductionnisme, pour estimer qu'il n'y a que nous et les autres ne sont pas. Sachant que Dieu peut choisir qui Il veut. Nos pensées ne sont pas ses pensées», a prêché l'homme de Dieu.

Abbé Joseph André Mbéri, curé

L'oeuvre de Dieu
est patience

Premier prêtre ordonné par Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, le 22 septembre 2002 à Dolisie, le deuxième et actuel curé depuis l'autonomie de Sainte-Bernadette, l'abbé Joseph André Mbéri s'est exprimé sur la vie de sa paroisse. Ce pasteur a épinglé notamment les besoins cruciaux qui minent cette entité ecclésiastique en tant que jeune paroisse du diocèse, encore en construction. Interview.

*M. l'abbé, voudriez-vous nous dire comment se porte votre paroisse?

**Certes je suis le pasteur de cette paroisse, mais je ne voudrais pas parler en terme solitaire. Cette paroisse a des enfants (jeunes filles et garçons), des adultes mais également des impotents, et tous nous formons un corps. Et la paroisse, tant soit peu, comme dit Jean au chapitre 16, 33 : «Dans ce monde vous êtes en détresse, mais prenez courage, j'ai vaincu le monde». Ce qui veut dire que dans ce monde, il faut travailler, il faut lutter malgré les vicissitudes qui nous contrarient. Mais, nous sommes incapables de prétendre lutter seul. Car, en église nous sommes avec la communauté chrétienne. Il y a d'un côté, les ressources humaines (le peuple de Dieu), et de l'autre, les infrastructures. Et il faut travailler pour le salut des âmes, en améliorant aussi les infrastructures. Et là, nous construisons un presbytère en étage. C'est vraiment audacieux parce que nous sommes en milieu rural. J'anticipe même en disant que lorsqu'on regarde la configuration de notre jeune paroisse, on retrouve 55% des adultes qui sont des ruraux, au moins 15% des jeunes qui sont pour la plupart élèves, dans le pourcentage qui reste, à peu près 8% des artisans, 5% de fonctionnaires et aussi des impotents, etc. autrement notre pouvoir financier dépend fortement des activités champêtres. Et c'est avec ce maigre revenu qu'il faut prendre en charge: les malades, la scolarité, et autres. Donc dans cette paroisse, le pouvoir économique n'est pas assez fort.



*Mais comment faites-vous pour subvenir aux besoins de la paroisse et de tous les chantiers initiés?

**C'est vrai qu'au niveau de la paroisse, nous avons des quêtes locales (nsinsani), les dîmes, même si elles sont rares, et l'école de la paroisse qui vient à la rescousse, mais là aussi c'est difficile parce que, d'un côté il faut payer les enseignants et de l'autre, il faut répondre aux besoins du fonctionnement. Des fois, nous sommes aussi obligés de solliciter des aides. Voilà comment nous essayons, ensemble avec les chrétiens, mais également aussi avec la curie diocésaine, de travailler pour répondre aux besoins de notre paroisse.

*Quels sont les autres projets que vous avez, en dehors du presbytère?

**Dans l'immédiat, il nous faut terminer le rez-de-chaussée du presbytère. Ensuite, clôturer notre paroisse, pour la sécuriser. Tercio, il nous faut avoir de toilettes plus ou moins modernes. Enfin, un forage, pour que nous puissions avoir de l'eau potable.

*En voyant vos maigres sources d'approvisionnement, pensez-vous que tous ces projet suscités connaîtront leur aboutissement?

**La paroisse en construction est à pieds d'œuvre. Nous avons

foi que ça ira. Car, même la femme qui va au champ, sait que lorsqu'elle a semé, elle doit savoir attendre le temps de Dieu. Donc nous pensons que dans cette œuvre noble du Seigneur, il faut savoir être patient. Je réitère qu'ensemble avec le peuple de Dieu de cette paroisse, mais aussi avec l'évêque, nous travaillerons pour moderniser la paroisse, pour la gloire de Dieu, pour le salut du monde et aussi pour le bien des habitants de Madingou et pourquoi pas des congolais.

L'auteur



Marcellin MOUZITA MOUKOUMOU
Journaliste de
La Semaine Africaine

Mgr Daniel Mizonzo déclare l'autonomie
de Sainte-Bernadette le 16 octobre 2011

L'histoire de Sainte Bernadette de Madingou-Gare est consubstantielle à Saint-Michel de Madingou-Poste dont elle est restée l'annexe jusqu'au début de la décennie 2010. Eugene Boussoki, l'un des tout premiers chrétiens de la paroisse affirme que «l'âge de Saint-Michel, c'est l'âge de Sainte-Bernadette, en tant que communauté de base». C'est Mgr Henri Friteau, en 1929 qui a déterminé l'emplacement de la future mission catholique de Madingou. Mais cette idée ne se matérialise que le 6 décembre 1932, quand ce prélat charge père Léon Laisné (spiritain) d'ériger une annexe à Kissendé, non loin du poste administratif de Madingou. C'est à cette même époque que sera installée à Madingou-Gare la communauté de base Sainte-Bernadette où les prêtres alternaient pour prêcher l'évangile. En résidence à cette même date, l'annexe de Madingou dépendait jusque-là, de la mission de Kimbenza, dans le district de Mfouati (Bouenza). Quand en juillet 1953, Saint-Michel devenue paroisse autonome s'installe à Madingou Poste, Sainte-Bernadette demeure parmi ses nombreuses annexes. Les mêmes ouvriers apostoliques de la paroisse Saint-Michel, continuaient



La devanture de l'église

à mener les activités pastorales, aussi bien à la paroisse-mère qu'à son annexe Sainte-Bernadette qui voyait ses fidèles augmenter au fil des années. Les chrétiens de Sainte-Bernadette provenaient des quartiers de Madingou-Gare et des villages: Moussénengué, Kimpambou-Kayes, Kibounda, Mandou, Kihoungou, Matembo, Nsanga, Mbinda, Kinsimba,

Moudoko, Mboma, Kimbonga (Aubeville), Ngandou-Yalama, Kinguembo, Kimbaoka, etc. Ce, grâce au travail d'évangélisation abattu par les missionnaires: pères Commandeur et Robiard. Et c'est en raison de la croissance du nombre de ses laïcs, que le 16 octobre 2011 Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, déclare au cours d'une célébration eucharis-

tique, l'autonomie de Sainte-Bernadette. Cette dernière est l'une des plus récentes paroisses du diocèse de Nkayi. Ainsi, Jean Charles Mahoungou, paroissien, a fait savoir que depuis son autonomisation, Sainte-Bernadette n'a connu que deux curés: les abbés Placide Youlou (le sortant) et Joseph André Mbéri, l'actuel.

Raphaël Nderi, vice-président du Conseil pastoral paroissial

«Nous sommes une force de proposition
pour l'avancement de notre paroisse»

Modérateur de Sainte-Bernadette, pour Raphaël Nderi, «Nous sommes une force de proposition pour l'avancement de notre paroisse». Interview.

*Depuis quand, êtes-vous à ce poste?

**Cela fait 6 mois. Suite à la démission de mon prédécesseur. La nature ayant horreur du vide, la communauté chrétienne a donc décidé de mettre en place un bureau ad hoc dont je suis le président, en attendant la tenue de la prochaine assemblée générale



élective. Voilà pourquoi j'y suis. *Quel est votre apport en tant que vice-président du Conseil pastoral paroissial pour le bien-être de votre paroisse?

**Pour le bien-être de notre paroisse, nous travaillons toujours avec le curé et les autres prêtres de la paroisse. Et nous en tant que laïcs, nous sommes une force de proposition pour l'avancement de notre paroisse. Le curé nous associe toujours dans la conception des projets et nous les montons ensemble.

*Quelles sont les difficultés de votre paroisse?

**Comme vous pouvez le constater, c'est une église qui venait de naître. Les difficultés sont en grand nombre. Nous manquons presque un peu de toutes les commodités. Mais nous travaillons à les pallier. Nous avons déjà créé une école privée qui nous apporte un peu de souffle, mais c'est insuffisant. Nous envisageons la diversification de sources de revenu pour mettre notre paroisse à l'abri du besoin.

MTN CONGO favorise la recherche scientifique au Congo en accompagnant le colloque international sur le royaume Kongo

La société de téléphonie mobile, MTN Congo, entreprise panafricaine, qui accorde un intérêt particulier à la culture du continent et plus spécialement à celle du Congo, a apporté un appui multiforme à la réussite du colloque scientifique international sur le Royaume Kongo tenu du 2 au 3 octobre 2018 dernier au mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza à Brazzaville. Autour du thème « Vie et existence dans le Royaume Kongo ». Cet important rendez-vous culturel qui a réuni près de 500 participants, au nombre desquels des universitaires de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, des étudiants, des politiques, des diplomates, des chercheurs et des experts venus du Congo, de l'Angola, du Gabon et d'ailleurs, s'est déroulé sous l'égide du Premier ministre, Chef du Gouvernement, Son Excellence M.



Clément Mouamba, et de plusieurs membres du gouvernement témoignant de la pertinence du sujet ayant fait ressortir en filigrane une problématique d'actualité, celle du «vivre ensemble».

A l'ouverture dudit colloque, les différents intervenants conviés, ont d'emblée situé l'auditoire sur la place prépondérante du Royaume Kongo dans la construction de notre société actuelle. Ainsi, le maire de Brazzaville, M. Christian Okemba, saluant cette initiative, s'est interrogé à savoir si l'«on peut connaître son avenir sans connaître son passé?».

Des liens entre les peuples kongo d'Afrique et de la diaspora

La Secrétaire d'Etat, chargée de la Culture de l'Angola, Mme Maria da Piedade de Jesus a, quant à elle, relevé la méconnaissance par nos contemporains de certains pans de l'organisation sociopolitique et économique du Royaume kongo. Selon elle, les frontières géographiques imposées lors de la colonisation et qui ont divisé ce vaste royaume en quatre territoires, à savoir l'Angola, les deux Congo et le Gabon, et la traite négrière, ont renforcé les liens culturels entre les peuples kongo sur le continent, aux Amériques et aux Caraïbes.

Pour le ministre congolais de la Culture, M. Dieudonné Moyongo, les peuples sous toutes les latitudes ont toujours ressenti le besoin d'avoir des repères pour cheminer dans le temps, affronter l'adversité et accomplir mutatis mutandis leur destin. A ce titre, pour les congolais, les anciens royaumes kongo, makoko, loango et autres chefferies du nord, constituent ces repères essentiels. « Ce colloque vient à point nommé, car à partir de la vie et de l'existence dans le Royaume Kongo, une réflexion globale et pertinente sera menée sur un sujet de grand intérêt : celui du vivre ensemble », a-t-il souligné, souhaitant que «ce regard sur le passé, notre passé, soit en même temps une fenêtre d'ouverture sur notre avenir».

Un aspect de l'histoire des civilisations africaines

Le représentant de l'UNESCO au Congo et au Gabon, M. Vincenzo Fazzino n'a pas manqué de faire une observation sur l'importance du colloque qui met en



valeur un aspect de l'histoire des civilisations africaines constituant le fondement de l'identité des peuples et des nations évoluant ensemble dans le bassin du fleuve Congo. «Les traces et vestiges du Royaume Kongo sont encore présents dans différents pays de ce bassin...».

Le privilège est ensuite revenu à la directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza, Mme Belinda Ayessa, marraine du colloque, de soulever dans son allocution, l'abondante littérature sur la question, livrée à la postérité depuis plus d'un siècle, attestant de la portée significative du Royaume Kongo. A cet égard, a-t-elle déclaré, ce colloque témoigne de la nécessité de maintenir avec l'histoire une relation suivie, intelligible et productive. Car la vie et l'existence, quand on les pense dans leurs insertions dans l'histoire, se déploient en synergie de sens et d'action et se définissent comme source nourricière et sève d'épanouissement».

Les racines du peuple congolais

Au cours de la conférence inaugurale, pendant près d'une demi-heure, le Professeur émérite, père du Centre International des Civilisations Bantoues, Théophile Obenga pour qui le colloque est un «magnifique projet de pré histoire coloniale, fort utile pour la connaissance des racines du peuple congolais» a eu l'opportunité de présenter sommairement ses nombreux travaux et publications sur le Royaume Kongo de 1968 à 2011 et précisé que «le Royaume Kongo, fondé entre les 7ème et 8ème siècles de notre ère, au nord-ouest de l'Angola actuel, est bien connu en occident à travers les Portugais à partir de la fin du 15ème siècle...».

La poursuite des travaux s'est effectuée à travers quatre panels mis en place et portant sur «l'existence et le mode de vie» dans le Royaume Kongo, les «Arts et littérature»,

les «Ponts entre les différentes aires culturelles» et les «Femmes et société».

En sus des différentes animations de groupes folkloriques et des ateliers d'échanges, une exposition photographique accompagnée de celle d'objets d'art des peuples kongo a été organisée dans le hall du Mémorial Pierre-Savorgnan-de Brazza afin d'édifier les participants au colloque et visiteurs férus de la culture et de l'art sur la découverte de précieuses pièces, au nombre desquelles un «Masque Vili-Kongo» de la région du Kouilou, une «Statue Soundi-Kongo» du Kouilou, une statue «Maternité avec neuf seins kongo» du Congo Central (RDC), une «Statue fétiche Kongo» du Kouilou, une «Statue fétiche Kongo à calebasse» du village Lemba du Congo Central (RDC), un «Masque Fang» du Gabon, un «Reliquaire Kota» du village Diba-Diba de la région du Niari, une «Statue Roi Kub» du village Mushenge de la Cuvette centrale (Congo), un «Masque téké» de Zanaga de la région de la Lékoumou, une



«Pipe téké» du village Mbé de la région des Plateaux (Congo) etc...

A titre de rappel, le Royaume Kongo était un empire de l'Afrique du Sud-Ouest, situé dans des territoires du Nord de l'Angola, de Cabinda, de la République du Congo, l'extrémité occidentale de la République Démocratique du Congo et d'une partie du Gabon.

En contribuant à la réussite de ce colloque scientifique sur le Royaume Kongo, MTN Congo à travers sa Fondation, a permis non seulement de revaloriser la culture du Congo, en revisitant le passé, mais aussi de mettre à l'honneur les éminents historiens congolais et l'ensemble de la communauté scientifique africaine.

MTN, everywhere you go !

Séminaire Saint-Paul de Mbamou

Le site rendu salubre, le débroussaillage continue dans ses environs

Chose promise, chose due. La grande opération "retroussons les manches" annoncée par les anciens de Mbamou, après la visite du séminaire Saint-Paul, au sortir de la tourmente guerrière de 2016, a eu lieu du 28 au 29 septembre dernier. Sous les auspices de l'abbé Bertin Fouéti, vicaire général du diocèse de Kinkala, assisté du curé sortant de cette paroisse, Barthélemy Bassoumba, de Christophe Bakanikina, chef du village et du président du Conseil paroissial pastoral de Mbamou, Felix Mizoungou. L'opération se poursuit actuellement dans les environs du séminaire sous le patronage du comité de suivi présidé par le chef du village.

Initiative des anciens séminaristes de Mbamou, membres de l'Association Domus, appuyés par leurs frères de France regroupés au sein de l'Association des anciens séminaristes du Congo-Brazzaville (AASCB) et de l'Association Père Modeste Duval, et du Canada au sein de l'Association Domus Amérique du Nord, cette opération a consisté à rendre salubres le séminaire et la paroisse envahis par la broussaille deux ans durant, aux fins de permettre, dans un premier temps, aux populations de Mbamou et des villages environnants de renouer avec les messes du dimanche et les autres services de l'église, comme la catéchèse...

Les anciens séminaristes, six au total, munis de machettes, de râteaux, de balais, de quelques provisions alimentaires et, aidés par les populations de la contrée, dont des enfants très enthousiastes, ont pu, dans une ambiance conviviale et fraternelle, débarrasser le site de

ses broussailles. Cette salubrité a révélé, à la grande surprise de tous, d'importants dégâts matériels, résultats des bombardements aériens militaires, notamment au presbytère (Résidence) et dans l'église.

Le presbytère, belle fierté architecturale, n'a pu être bien entretenu certes. Mais, il est dans un état de délabrement très avancé du fait des bombardements militaires. Aussi nécessite-t-il une restauration de choc dans le but de recréer le plus fidèlement possible l'ensemble des caractéristiques de ce bâtiment patrimonial, si l'on tient vraiment à sauvegarder l'un des forts symboles de l'âme mbamouite. La porcherie, les latrines, le préau, tout comme le bâtiment abritant les deux réfectoires et la cuisine nécessitent également d'importants travaux de réfection si ce n'est de rénovation ou de réhabilitation. C'est selon. Le grand bâtiment encore bien debout, mais modifié, sans style, en certaines de ses parties



Une vue panoramique du site nettoyé

par les frères rédemptoristes qui l'ont occupé à un moment, avec l'autorisation de l'ordinaire du lieu, demande urgemment des travaux d'étanchéité et de charpenterie. Suivront ensuite les réaménagements et la vêtue de peinture.

L'église, quant à elle, est profondément crevassée en certains endroits, mais avec une bonne et farouche volonté, ces fissures, dont certaines sont dues aux bombardements, ne seront plus qu'un lointain souvenir. Doit-on laisser Mbamou mourir? Non, répondent les anciens de Mbamou. L'esprit de Mbamou s'est formé au cours des ans; de simples bâtiments ont pris une valeur éternelle dans la mesure où ils symbolisent une âme collective. Ils sont l'armature d'une tradition qui, sans vouloir empêcher tous progrès à venir, a conditionné la formation de

maints individus, prêtres, laïcs et cadres du Congo. Parce qu'il est une "petite patrie", pour avoir accueilli différentes ethnies et nationalités, le séminaire Saint-Paul de Mbamou représente une valeur morale qui compte et qui lui est indissolublement attachée.

Deux possibilités de solution reviennent dans leurs échanges: la restauration ou la réhabilitation. La première l'emportant sur la seconde pour mieux conserver l'âme de la cité. Car, l'histoire est aussi inscrite dans les tracés et les architectures des villes ou des localités.

La tâche est ardue bien sûr. Mais, les anciens de Mbamou, sans perdre foi, comptent sur leurs propres efforts d'abord et sur l'apport des femmes et hommes de bonne volonté ensuite, pour relever le défi et relever ce site historique, patrimoine national.

Viclaire MALONGA

Education

La Banque mondiale soutient le secteur éducatif au Congo

La Banque mondiale, partenaire traditionnel du Congo, a réaffirmé le 5 octobre dernier à Brazzaville son soutien au secteur éducatif congolais, au cours d'un entretien entre la représentante de cette institution au Congo, Korotoumou Ouattara, et le ministre de l'Enseignement primaire, Anatole Collinet Makosso.

Cette rencontre, a précisé la représentante de l'institution financière internationale, faisait partie de la mission de supervision qu'effectue la Banque mondiale dans le cadre du Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (PRASEED), placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement primaire. Le Gouvernement a garanti, à cet effet, ses engagements au niveau de l'éducation, surtout de l'éducation de base qui est importante dans la vie de tout être humain, a indiqué la représentante de la Banque mondiale.

Le ministre a fait savoir à son interlocutrice que son pays a déjà mis à la disposition du PRASEED ses fonds de contrepartie prévus pour l'année 2018. Cette tranche pourra permettre d'amorcer les activités comme l'achat des manuels scolaires, l'appui à l'amélioration des compétences des enseignants, de même la construction des bâtiments scolaires.

Ce projet, financé à hauteur de 70 millions de dollars américains (environ 38,5 milliards F.CFA), dont 30 millions pour la Banque mondiale et 40 millions pour le Gouvernement congolais, est la résultante de trois axes programmatiques de la Stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025. Il a déjà démarré, mais sa mise en œuvre s'exécute avec lenteur à cause de la constitution des composantes. «L'éducation de base est un travail de longue haleine. Le projet est établi sur une période de sept ans. Nous avons quand même jusqu'en 2021 pour effectuer les activités du projet qui d'ici peu, devrait quand même atteindre sa vitesse de croisière pour qu'on commence à enregistrer les retombées sur la population», a dit Korotoumou Ouattara.

La Fondation MUCODEC entend soutenir ce secteur

La Fondation MUCODEC, lancée cette année, se donne comme créneau d'agir dans le social. Après le lancement de ses activités par un don de kits au ministère de la Santé, elle envisage présentement un partenariat avec le ministère de l'Enseignement général. Dieudonné Ndinga, son directeur général, en a fait état le 9 octobre, au cours d'un entretien avec Anatole Collinet Makosso.

«Nous avons rencontré le ministre dans la perspective des actions à mener et à mettre en œuvre par notre Fondation. Voir avec lui si la vision que nous avons cadre très bien avec les besoins du ministère. Par rapport à nos échanges, je pense que c'est beaucoup plus centré au niveau de l'éducation de base, parce que nous pensons que c'est le fondement de l'avenir», a-t-il affirmé à la fin de l'entretien.

Dans le cadre des projets à réaliser en 2019, les deux parties se sont accordées à mettre en place des équipes techniques, afin d'approfondir les échanges pour l'aboutissement de cette coopération.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Transports

NSIA pourra couvrir les conséquences des accidents

La Fédération syndicale des professionnels des transports du Congo (FESYPTC) a signé une convention de partenariat avec la société d'assurances NSIA pour assurer la prévoyance sociale des adhérents du syndicat, en vue de faire face aux problèmes sociaux. La cérémonie de signature a eu lieu jeudi 4 octobre 2018 à Bacongo, à Brazzaville.

en place d'un dispositif rendant directement possible chaque souscription dans les bureaux du syndicat. Tout transporteur souhaitant souscrire son adhésion peut se rendre dans son bureau de base pour récupérer

C'est Joël Kouassi Ellah, directeur général adjoint de la société d'assurances NSIA Congo et Cyrille Carel Dzoundou, coordonnateur national de la FESYPTC qui ont paraphé le document, en présence de Roland Kitchinfol Kifory, directeur technique de la société NSIA Congo et Ngatsé Itoua Mbola, secrétaire général de FESYPTC Brazzaville. La convention signée concerne le décès et l'incapacité physique totale ou définitive, déterminée par un médecin que peut subir un membre après un accident.



Cyrille Carel Dzoundou et Joël Kouassi Ellah signant la convention de partenariat

Avant la signature, Cyrille Carel Dzoundou a dégagé l'intérêt de la convention en édifiant les membres de la Fédération sur les nombreux cas de décès enregistrés au sein de la Fédération. «Nous avons des régulateurs ou chargeurs, des chauffeurs et contrôleurs qui meurent en cascade. Et très souvent, nous sommes débordés. Quand nous avons un cas de décès, chaque bureau de base cotise à hauteur de 15.000 F.CFA. Au regard de cette situation, nous avons, avec notre partenaire NSIA, trouvé une solution satisfaisante. Ce n'est qu'un début puisque suivront les cas de maladies. Voilà pourquoi

nous scellons ce partenariat». Joël Kouassi Ellah, invitant les transporteurs à souscrire à l'assurance, a expliqué la portée de la convention de partenariat et la nature du produit d'assurance qui, dorénavant, permettra d'éviter tous sous-bresauts intervenant souvent dans des familles après décès. A signaler qu'au Congo, le taux de pénétration de l'assurance est de 5%. Cette convention de partenariat est donc une façon de vulgariser les produits d'assurances pour que les gens comprennent l'importance de la prévoyance sociale, gage des meilleurs lendemains, à travers la solution d'assurance. Cette convention de partenariat a permis, par ailleurs, la mise

le bon, afin de se rendre dans n'importe quelle représentation de NSIA à Brazzaville et à Pointe-Noire, pour paiement. Alphonse Mounkala, membre présent à la cérémonie de signature, a exprimé sa satisfaction: «j'apprécie très bien ce partenariat. Vous savez, chez nous les Bantou, un décès crée des problèmes. Notre coordonnateur a eu cette initiative pour rendre promptes les prestations lors des décès, c'est-à-dire que s'il y a un décès, la société d'assurances NSIA intervient aussitôt. C'est une très bonne initiative.»

Philippe BANZ

INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE

DATE : 10/10/2018

REFERENCE: RFP/PROC/004/2018/Formation GAR



Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission au titre du recrutement d'une firme chargée de réaliser la formation sur la Gestion Axée sur les Résultats au bénéfice des cadres du ministère du Tourisme et de l'Environnement.

Veillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissions peuvent être déposées jusqu'au 02 novembre 2018 et par courrier messenger à l'adresse suivante :

Programme des Nations Unies pour le développement
Programme des Nations Unies pour le développement
Angle Avenue Cardinal Emile Biayenda (ex Foch)/Rue Behagle, Centreville
B.P. : 465 Brazzaville, République du Congo

A l'attention de : Monsieur Le Représentant Résident du PNUD, Congo Brazzaville
Et porter la mention: « RFP/PROC/004/2018/Formation GAR»

Votre soumission doit être rédigée en Français, et assortie d'une durée de validité minimum de 120 jours.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte. Si vous transmettez votre soumission par courrier électronique, veuillez-vous assurer qu'elle est signée, en format .pdf et exempte de virus ou fichiers corrompus.

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,
Emma N'gouan-Anoh
Chargée du bureau
10 octobre 2018



MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT DOUANIER NATIONAL DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE DE MONTREAL

Titre:	Consultant National en Douane
Lieu d'affectation principal et emplacement: BRAZZAVILLE	
Mission/s à:	Brazzaville et Pointe-Noire
Début du contrat (EOD):	Décembre 2018
Fin du contrat (COB):	Mars 2019
Nombre de jours ouvrables:	120

CONTEXTE ORGANISATIONNEL

Les Parties au Protocole de Montréal sont parvenues à un accord lors de leur 28^e Réunion des Parties, le 15 octobre 2016 à Kigali, au Rwanda, en vue d'abolir progressivement les hydrofluorocarbures (HFC).

Les HFC sont des alternatives couramment utilisées aux substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO). Bien qu'ils ne s'érodent pas eux-mêmes, les HFC sont des gaz à effet de serre, qui peuvent avoir un potentiel de réchauffement planétaire (PRG) élevé ou très élevé, atteignant le niveau de 14 000 au-dessus de la normale.

L'accord sur l'amendement de Kigali par la décision XXVIII/1 et la décision XXVII/2 qui l'accompagne continue l'héritage historique d'une mise en œuvre réussie du protocole de Montréal.

Dans ce contexte, la quatre-vingtième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, tenue à Montréal (Canada) du 13 au 17 novembre 2017, a approuvé le financement des activités habilitantes pour la réduction progressive des HFC. Les contributions volontaires fournies par un groupe de pays non partie de l'article 5, pour la République du Congo, au coût total de 150 000 dollars. La mise en œuvre est faite par l'ONUDI.

CONTEXTE DU PROJET

Le principal objectif de ces activités habilitantes est de préparer la République du Congo à ratifier et à appliquer rapidement l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal, compte tenu de la situation susmentionnée concernant la consommation actuelle des HFC et des lignes d'action suivante:

- Soutien à la ratification rapide de l'amendement de Kigali;
- Appui aux arrangements institutionnels;
- Examen des systèmes de licences;
- Examen des systèmes de notification des données, et;
- Préparation des stratégies nationales.

A cet égard, le consultant national mènera les activités indiquées dans le tableau ci-dessous en collaboration avec le consultant international de l'ONUDI, l'Unité nationale de l'ozone en République du Congo et le chef de projet de l'ONUDI.

Le Ministère du Tourisme et de l'Environnement procède ainsi au recrutement d'un Consultant Douanier.

Quel Consultant	Activités	Date limite	N° de jours	Location
Soutenir la ratification nationale anticipée				
Activités spécifiques pour le pays visant au soutien de lancer des arrangements institutionnels				
	Contribuer à l'examen et à la mise à jour des codes d'exploitation et des normes pour l'utilisation correcte et efficace des HFC et les autres solutions de remplacement des SAO		28	Brazzaville (avec des voyages vers d'autres sites, au besoin)
Examen du système des licences				
	Contribuer à l'élaboration de codes tarifaires harmonisés en fonction des engagements pris pour les HFC, en accordant une attention particulière aux mélanges de HFC. Contribuer à la définition et à l'établissement de nouveaux codes tarifaires		28	Brazzaville (avec des voyages vers d'autres sites, au besoin)
Rapport de données sur la consommation de HFC				
	Elaborer une proposition spécifique au pays pour améliorer la coordination interinstitutionnelle en ce qui concerne la collecte, la vérification et la notification de la consommation de HFC et d'autres solutions de remplacement des SAO. Aider à améliorer une base de données nationale basée sur les données ci-dessus. Elaborer une proposition spécifique et efficace pour améliorer les registres et les outils de contrôle des HFC et d'autres substances de remplacement en coopération avec les douanes, les autorités et les parties prenantes		16	Brazzaville (avec des voyages vers d'autres sites, au besoin)
Stratégies Nationales				
	Contribuer à l'évaluation des barrières nationales et les opportunités pour l'utilisation et l'adoption de solutions de remplacement des SAO à faible PRG. Aider à préparer le concept de remplacement efficace des stocks dans le secteur des RAC- remplacement avec amélioration significative de l'efficacité énergétique. Aider à la préparation d'un atelier avec les ministères concernés à travers la collecte d'informations et de données pertinentes pour la conformité aux exigences, conformément à l'Amendement de Kigali. Préparer la présentation/la contribution à l'atelier		10	Brazzaville (avec des voyages vers d'autres sites, au besoin)
Total des jours de travail à domicile				110
Total des jours de voyage				10
Total des jours de travail				120

COMPETENCES REQUISES

Valeurs fondamentales:

1. Intégrité
2. Professionnalisme
3. Respect de la diversité

Les compétences de base:

1. Orientation vers les résultats et responsabilité
2. Planification et organisation
3. Communication et confiance
4. Esprit de l'équipe
5. Orientation du client

Compétences managériales

1. Stratégie et direction
2. Gérer les gens et la performance
3. Jugement et prise de décision
4. Résolution de conflits

EXIGENCES ORGANISATIONNELLES MINIMALES

Formation: Diplôme universitaire supérieur en Droit et Sciences de l'environnement ou en gestion de l'environnement.

Expérience technique et fonctionnelle:

Minimum de 5 ans d'expérience en économie, sciences de l'environnement ou gestion de l'environnement.

Bonne connaissance du mécanisme de contrôle et de conformité des substances contrôlées par MP.

Bonne connaissance du mécanisme du Protocole de Montréal.

Langues: Maîtrise du français est indispensable et la connaissance de l'anglais est un atout.

5. Comment faire acte de candidature:

Les dossiers de candidature, adressés à Mme la Ministre du Tourisme et de l'Environnement, 11e Etage Tour Nabemba. B.P.: 958, Brazzaville-Congo, devront être constitués de:

- un CV détaillé;
- une lettre de motivation;
- au moins 2 adresses électroniques et numéros de téléphones de personnes de références.

Ces dossiers doivent être transmis par voie électronique à l'adresse: secretariatministre@ministere-tourisme.gouv.cg au plus tard un mois après la date de publication et avoir pour objet la mention «RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT DOUANIER NATIONAL DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE DE MONTREAL»

6. Le processus de recrutement:

Les candidats retenus, après analyse des dossiers, passeront un entretien.

Fait à Brazzaville, le 02 Octobre 2018.

Arlette SOUDAN-NONAUT.

AAISC/AMSCO

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONTROLEUR INTERNE (CI)

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de lutte contre les VIH/Sida-IST et autres programmes de santé, l'AAISC/AMSCO recherche un Contrôleur Interne au sein de la Direction Exécutive. Ce poste est ouvert aux candidats de nationalité congolaise, résidant au Congo Brazzaville.

L'AAISC/AMSCO est l'agence nationale de marketing social de la République du Congo, qui met en œuvre le projet régional de prévention du VIH/Sida en Afrique Centrale (PPSAC), avec l'OCEAC, l'instrument de la santé de la CEMAC comme maître d'ouvrage et sous le financement de la coopération allemande à travers la KFW.

Lieu : Brazzaville/ République du Congo

Type de contrat : CDD de 06 mois avec possibilité de renouvellement en CDI

Missions et responsabilités

Placé sous la supervision du Directeur Exécutif, le Contrôleur Interne sera chargé de veiller à l'efficacité et à la transparence de gestion dans l'organisation.

Ses attributions sont principalement axées sur les domaines suivants :

- Audits internes
- Contrôle de gestion
- Manuel de procédures
- Formation du personnel aux procédures dans tous les domaines de gestion courante. Ces principales tâches se résument ainsi qu'il suit :
- Elaborer les plans d'audit interne et la planification de leur mise en œuvre, en collaboration avec les Responsables d'unités et le Directeur Opérationnel
- Evaluer de façon périodique la bonne application et le respect des procédures de gestion administrative, comptable et financière
- Identifier et proposer des améliorations de procédures ou d'outils afin de promouvoir l'efficacité et la transparence de gestion dans l'organisation
- Former le personnel à la bonne application des procédures de gestion
- Vérifier l'exactitude des informations contenues dans les rapports financiers
- Effectuer le suivi de la mise en œuvre des recommandations des audits internes et externes et des missions de contrôle des partenaires ainsi que les résolutions du Conseil d'administration de l'organisation
- Conduire des enquêtes et investigations sur les fraudes présumées
- Soutenir la Direction Exécutive dans la promotion de l'éthique et de l'intégrité.

Qualifications, expérience professionnelle et compétences techniques acquises

• Education : Etre titulaire d'au moins un diplôme de niveau universitaire BAC+4/5 en Comptabilité-Gestion-Audit-Finances, ou d'un autre diplôme académique reconnu équivalent

• Expérience professionnelle : Avoir au moins quatre années d'expérience avérée en audit dans des entreprises privées ou dans des organisations non gouvernementales internationales. Une expérience dans l'audit des projets des bailleurs de fonds serait un atout

• Avoir des connaissances et expériences des systèmes des ONG internationales

• Avoir une familiarité avec les procédures des bailleurs de fonds tels que : kfw, l'UE, Fonds Mondial et l'USAID, la Banque Mondiale

• Langue : Parler couramment la langue française et avoir une bonne capacité de rédaction

• Compétences clés nécessaires: Avoir des connaissances très approfondies en procédures d'audit/contrôle interne et bonne connaissance en finance, capacités d'analyse et sens du détail très poussé, faciliter le changement/innovation, être proactif, axer sa gestion sur les résultats, savoir communiquer efficacement, aptitudes à la planification et à l'organisation.

Autres conditions

- Avoir de bonnes aptitudes en relations publiques
- Etre intègre et faire preuve d'un engagement et d'une aptitude à travailler en harmonie avec des personnes d'origine et de cultures diverses
- Pouvoir démontrer des compétences dans la gestion des ressources humaines, la communication et le développement des individus
- Une capacité de réflexion analytique et stratégique
- Un esprit structuré et une bonne capacité d'expression orale et écrite
- Une disposition à travailler sous pression dans les délais et à se remettre en cause.

Dossier de candidature

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé (CV)
- Une copie certifiée conforme des diplômes exigés
- Une copie légalisée de la pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité)
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins 06 mois
- Les copies des attestations de travail justifiant l'expression du candidat.

Lieu et dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures seront à déposer au siège d'AAISC/AMSCO, avec l'objet « Candidature au poste du Contrôleur Interne de l'AAISC/AMSCO », sous l'adresse suivante : Sise au 172, rue Soweto, derrière la DEC Générale, quartier ex Télévision ou transmis par courriel sous l'adresse email suivante : aaisc@yahoo.fr

La période du 16 au 23 octobre est celle de la transmission des dossiers/réception des candidatures.

NB : La date limite de transmission des dossiers est fixée au 23 octobre 2018 à 14h 30mn

AAISC/AMSCO est un employeur qui offre des chances égales d'emploi et encourage fortement les candidatures féminines.

Fait à Brazzaville, le 12 octobre 2018

MAITRE NOEL MOUNTOU
NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau,
A côté de la boulangerie MAURI du Congo,
Rue MPANZOU, centre-ville, Tél.: (242) 06.660.81.10;
E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

«SERVTEC CONGO»
Société A Responsabilité Limitée
CAPITAL: 1 571 000 000 FRANCS CFA
Siège social: 143, Avenue MOE VANGOULA
POINTE-NOIRE / REPUBLIQUE DU CONGO

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du vingt et un septembre deux mil dix-huit, enregistré le vingt-cinq septembre de la même année, Folio 118/4, n°784, le Notaire soussigné a reçu en dépôt le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société SERVTEC CONGO SARL.

Aux termes dudit procès-verbal, les associés ont, au titre de résolutions:

- Approuvé le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31 décembre 2017;
- Approuvé le rapport spécial portant sur les conventions réglementées;
- Approuvé la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faite par le gérant;
- Décidé de donner à la gérance et au commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve pour l'exécution de leur mandat respectif pendant l'exercice écoulé;
- Autorisé Monsieur Robert Michel HERBEAUX, Gérant de la société SERVTEC CONGO, à céder les 490 parts à la société SIG et 210 parts à la société INTEGRAL SARL, toutes détenues dans la société SERVTEC RDC.

Ladite décision a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire et modification conséquente a été faite le 26 Septembre 2018 sous le n° 18 DA 2704.

**Pour avis,
Maître Noël MOUNTOU,
NOTAIRE.**



REPRESENTATION EN REPUBLIQUE DU CONGO
Boite postale :1093
Tel.: 06.808.13.24
18, Avenue Emile Biayenda 05.737.37.03
Quartier Mission Catholique Sacré coeur
email: cobbr@unhcr.org
Centre-ville - Brazzaville - République du Congo

ANNONCE RELATIVE A LA PUBLICATION DES AVIS D'APPEL D'OFFRES DE FOURNITURE DES BIENS ET SERVICES A L'UNHCR

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), lance la publication des avis d'appel d'offres ci-dessous :

- N° HCR/BZV/UAL/AAO/012/2018-gdsa «Pour la construction d'un bâtiment à usage de restaurant dans l'enceinte du bureau UNHCR de Bétou en République du Congo» ;
- N° HCR/BZV/UAL/IAS/0013/2018-gdsa «Pour l'acquisition des moteurs hors-bord nécessaires pour la mise en œuvre des opérations du HCR dans le Département de la Likouala en République du Congo ».

Les dossiers de candidatures sont à retirer à la guérite de la Représentation de l'UNHCR, sise au n° 18, de l'avenue Cardinal Emile BIAYENDA, quartier Cathédrale Sacré cœur, Centre-ville.

Les offres signées et cachetées devront être déposées auprès du Secrétariat de la Représentation à la même adresse, au plus tard le 30 octobre 2018 à 14 h 00.

Brazzaville, le 10 octobre 2018

Section Approvisionnements



MINISTRE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT



APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT JURIDIQUE NATIONAL DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE DE MONTREAL.

Titre:	Consultant National juridique
Lieu d'affectation principal et emplacement:	BRAZZAVILLE
Mission/s à:	Brazzaville et Pointe -Noire
Début du contrat (EOD):	Décembre 2018
Fin du contrat (COB):	Mars 2019
Nombre de jours ouvrables:	120

CONTEXTE ORGANISATIONNEL:

Les Parties au Protocole de Montréal sont parvenues à un accord lors de leur 28e Réunion des Parties, le 15 octobre 2016 à Kigali, au Rwanda, en vue d'abolir progressivement les hydrofluorocarbures (HFC).

Les HFC sont des alternatives couramment utilisées aux substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO). Bien qu'ils ne s'érodent pas eux-mêmes, les HFC sont des gaz à effet de serre, qui peuvent avoir un potentiel de réchauffement planétaire (PRG) élevé ou très élevé, atteignant le niveau de 14 000 au-dessus de la normale.

L'accord sur l'amendement de Kigali par la décision XXVIII/1 et la décision XXVII/2 qui l'accompagne continue l'héritage historique d'une mise en œuvre réussie du protocole de Montréal.

Dans ce contexte, la quatre-vingtième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, tenue à Montréal (Canada) du 13 au 17 novembre 2017, a approuvé le financement des activités habilitantes pour la réduction progressive des HFC. Les contributions volontaires fournies par un groupe de pays non partie de l'article 5, pour la République du Congo, au coût total de 150 000 dollars. La mise en œuvre est faite par l'ONUDI.

CONTEXTE DU PROJET:

Le principal objectif de ces activités habilitantes est de préparer la République du Congo à ratifier et à appliquer rapidement l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal, compte tenu de la situation susmentionnée concernant la consommation actuelle des HFC et des lignes d'action suivantes:

- Soutien à la ratification rapide de l'amendement de Kigali;
- Appui aux arrangements institutionnels;
- Examen des systèmes de licences;
- Examen des systèmes de notification des données, et;
- Préparation des stratégies nationales.

À cet égard, le consultant national mènera les activités indiquées dans le tableau ci-dessous en collaboration avec le consultant international de l'ONUDI, l'Unité nationale de l'ozone en République du Congo et le chef de projet de l'ONUDI.

Le Ministère du Tourisme et de l'Environnement procède ainsi au recrutement d'un Consultant Juridique.

Quel Consultant	Activités	Date limite	N° de jours	Location
Soutenir la ratification nationale anticipée				
	-Revoir des arrangements institutionnels sur les mesures de contrôle des HFC et les liens avec la stratégie nationale sur l'environnement et l'atténuation des changements climatiques -Aider à la préparation des documents d'information			Brazzaville (avec des voyages vers d'autres sites, au besoin)
	Rapport de données sur la consommation de HFC			
	-Aider à examiner les mécanismes nationaux utilisés pour la déclaration des SAO afin d'inclure les HFC ; -Élaborer une proposition spécifique au pays pour améliorer la coordination interinstitutionnelle en ce qui concerne la collecte, la vérification et la notification de la consommation de HFC et d'autres solutions de remplacement des SAO; -Aider à améliorer une base de données nationale basée sur les données ci-dessus.		18	Brazzaville (avec des voyages vers d'autres sites, au besoin)
	Stratégies Nationales			
	-Contribuer à l'évaluation des barrières nationales et les opportunités pour l'utilisation et l'adoption de solutions de remplacement des SAO à faible PRG; -Aider à préparer le concept de remplacement efficace des stocks dans le secteur des RAC-remplacement avec amélioration significative de l'efficacité énergétique		14	Brazzaville (avec des voyages vers d'autres sites, au besoin)

Quel Consultant	Activités	Date limite	N° de jours	Location
Soutenir la ratification nationale anticipée				
	-Aider à la préparation d'un atelier avec les ministères concernés à travers la collecte d'informations et de données pertinentes pour la conformité aux exigences conformément à l'Amendement de Kigali; -Préparer la présentation/la contribution à l'atelier		10	Brazzaville (avec des voyages vers d'autres sites, au besoin)
	-Aider à rédiger des propositions sur les politiques visant à surmonter les obstacles commerciaux et technico-économiques liés à l'introduction de solutions de remplacement du point de la douane et de la conformité.		22	Brazzaville (avec des voyages vers d'autres sites, au besoin)
Total des jours de travail à domicile				90
Total des jours de voyage				10
Total des jours de travail				120

COMPETENCES REQUISES:

Valeurs fondamentales:

1. Intégrité
2. Professionnalisme
3. Respect de la diversité

Les compétences de base:

1. Orientation vers les résultats et responsabilité
2. Planification et organisation
3. Communication et confiance
4. Esprit de l'équipe
5. Orientation du client

Compétences managériales

1. Stratégie et direction
2. Gérer les gens et la performance
3. Jugement et prise de décision
4. Résolution de conflits

EXIGENCES ORGANISATIONNELLES MINIMALES

Formation: Diplôme universitaire supérieur en droit, en économie, en sciences de l'environnement ou en gestion de l'environnement.

Expérience technique et fonctionnelle

Minimum de 5 ans d'expérience en économie, sciences de l'environnement ou gestion de l'environnement.

Bonne connaissance du mécanisme de contrôle et de conformité des substances contrôlées par MP.

Bonne connaissance du mécanisme du Protocole de Montréal.

Langues: La maîtrise du Français est indispensable et la connaissance de l'Anglais est un atout.

5. Comment faire acte de candidature:

Les dossiers de candidature, adressés à Mme la Ministre du Tourisme et de l'Environnement, 11e Etage Tour Nabemba. B.P.: 958, Brazzaville-Congo, devront être constitués de:

- un CV détaillé;
 - une lettre de motivation;
 - au moins 2 adresses électroniques et numéros de téléphones de personnes de références.
- Ces dossiers doivent être transmis par voie électronique à l'adresse: secretariatministre@ministere-tourisme.gou.cg au plus tard un mois après la date de publication et avoir pour objet la mention «RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT JURIDIQUE NATIONAL DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE DE MONTREAL»

6. Le processus de recrutement:

Les candidats retenus, après analyse des dossiers, passeront un entretien.

Fait à Brazzaville, le 2 Octobre 2018.

Arlette SOUDAN-NONAUT

4^e édition du festival Brajazz

Une conférence de presse pour l'occasion

La ville de Brazzaville a résonné du 2 au 6 octobre, au tempo du jazz. Cette fête qui s'est déroulée à l'Institut français de Congo (IFC) de Brazzaville a regroupé plusieurs artistes d'orchestres nationaux et internationaux. Pour l'occasion, l'IFC de Brazzaville, organisateur du dit événement, a tenu une conférence de presse le jeudi 4 octobre dans sa salle André Gide. Sous la direction de Michel Pré, Directeur de l'IFC, assisté de Marie Audigier, directrice déléguée, Barbara Pamou, responsable communication, ainsi que d'Alexandre Bougna, directeur général de l'agence Clouckers marketing. Le moment a permis à Michel Pré et son équipe de se féliciter de la réussite de la dernière édition, tout en réaffirmant leur optimisme dans le cadre de la réussite de celle-ci.



Les animateurs de la conférence de presse

à beaucoup, attiré beaucoup, qui avait créé une dynamique, et on espère que ça soit la même chose pour cette semaine», a-t-il déclaré, dans son mot liminaire. Cette conférence de presse a été marquée par deux moments forts: une rétrospective sur les activités de l'IFC sur une période de cinq ans, accompagnée d'une programmation de l'année qui va s'ouvrir, et la présentation de Brajazz.

L'occasion a permis aux dirigeants de l'IFC de Brazzaville de faire un bilan sur les activités dudit institut, des années qui viennent de s'écouler. «Une augmentation conséquente de la fréquentation depuis septembre 2017. Plus de 100.000 visiteurs, déjà 95415 entre janvier et juillet 2018», peut-on retenir dans ce bilan.

Barbara Pamou avait profité de l'occasion pour informer la presse que la 4^e édition de Brajazz se base sur plusieurs disciplines qui regroupent des artistes locaux et internationaux, car «Brajazz a débuté depuis le 2 octobre et toute cette semaine. On a commencé par une projection de film. Il y aura plusieurs autres disciplines: des concerts et autres rencontres, tout au même moment...», a-t-elle renchéri. Cette édition a connu également les participations du mythique orchestre congolais Les Bantous de la capitale qui fêtera son 60^e anniversaire en août 2019. Et Africa jazz qui initie les jeunes au jazz.

Larsain Palmer
NKENDA ZASSET

7^e édition de la Rencontre internationale de l'art contemporain (RIAC)

La fête a pris fin sur une exposition

Le chapitre 7 de la Rencontre internationale de l'art contemporain (RIAC) appartient désormais au passé. La cérémonie de clôture a eu lieu le soir du dimanche 23 septembre dernier, au siège des Ateliers Sahn, à Brazzaville. L'évènement s'est déroulé en présence du directeur de l'Institut Français du Congo (IFC) et de la directrice des Ateliers Sahn, Bill Kouélany.



Bill Kouélany (2^e de la dr vers la g.) entourée de son staff

Vingt jours après son ouverture, la RIAC 2018, placée sous le thème «Le corps parlant», a pris fin. Plusieurs artistes locaux et internationaux ont participé à cet événement qui a regroupé quatorze pays. Et a été marquée par des spectacles et des expositions d'œuvres d'art dans divers endroits de la capitale. La cérémonie de clôture a été marquée par une exposition. Celle-ci comprenait environ soixante œuvres d'art mettant en exergue diverses techniques déjà découvertes lors du vernissage marquant l'ouverture de l'édition: la photographie; la peinture sauce marouflé sur toile; photo transfert mono-print... Des œuvres portant la signature d'artistes venus participer à la RIAC: Morel Donou, Alegra Nlicka, Gloire Mbemba, Moïse Togo, Van Andrea, Anastasie Langu, Vanessa Manta,

Willy Djaha, etc.

Cette clôture était l'occasion, pour les Ateliers Sahn, de décerner différents prix aux artistes participants qui ont défilé sur le podium les uns après les autres. Parmi les récipiendaires, d'office invités à la 8^e édition prévue l'année prochaine, il y avait des artistes étrangers et locaux. Ceux-ci ont reçu quatre types de prix: «Prix Critique d'Art»; «Prix Peinture»; «Prix Performance» et «Prix Vidéo».

Ces récompenses ne se basent pas que sur la 7^e RIAC, mais s'élargissent au travail talentueux des artistes depuis la création des ateliers Sahn. «C'est un travail d'équipe, j'aimerais remercier mon équipe, parce que la RIAC a commencé le 3, mais c'est un travail qui a commencé bien avant...ça va

faire cinq ans que les Ateliers Sahn existent... Les actes sont là. On a accompagné beaucoup d'artistes ici à Brazzaville et sur la scène internationale. C'était ça l'objectif, dès le départ, et on continue de se battre. Je remercie tous les artistes qu'on a invités, et ceux qui sont revenus ont vu la différence...», a déclaré Bill Kouélany. Tout s'est passé sous les yeux de certains amoureux de la matière qui se sont émerveillés de la qualité et du niveau de l'art présenté.

A noter que cette édition a connu plusieurs ateliers: vidéo photo, peinture, critique d'art, performance (dansée et non dansée).

L. P. NK. Z.

ROLE COMMERCIAL N°314
A N N E E : 2018
REPERTOIRE N°776 du : 26 Septembre 2018.
AUDIENCE COMMERCIALE DU MERCREDI VINGT SIX SEPTEMBRE DEUX MIL DIX HUIT.
AFFAIRE : Le COLLECTIF DES TRAVAILLEURS DE LA SOCIETE SODECA CONGO S.A.
(Me Roldia MALONGA & Me Alide BOUANGUI)
CONTRE : La Société SODECA CONGO S.A.
OBJET : Requête aux fins de liquidation des biens.

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

A l'audience publique du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, tenue dans la salle ordinaire des audiences, au Palais de Justice de ladite ville, le Vingt Six Septembre Deux Mil Dix Huit, où siégeaient :
Messieurs : Micky Sylvanist MOUELE,Président ;
MAVOUNGOU Bavy Eyfran,Juge Assesseur ;
Samuel TCHAMBA,Juge Assesseur ;
Assistés de Maître Odillène BAHOUKA, Greffier Principal ;

En présence de Madame KANZA BIAKALA Christelle Bellande. R, Procureur de la République près le Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, tenant le siège du Ministère Public ;
A été rendu le jugement réputé contradictoire dont le dispositif est le suivant :
PAR CES MOTIFS :
Statuant en audience non publique, par jugement réputé contradictoire à l'égard de la Société SODECA, en matière commerciale et en premier ressort ;
En la forme : Reçoit les créanciers de la Société SODECA SA en leur requête en liquidation des biens ;
Au fond: Leur en dit bien fondée, y faisant droit ;
Constate l'état de cessation des paiements de la Société SODECA SA ;
Constate l'absence d'une offre concordataire sérieuse de redressement de la part de la Société SODECA SA ;
Prononce la liquidation des biens de ladite Société ;
Fixe provisoirement sa date de cessation des paiements au 31 Octobre 2017 ;
Dit que par l'effet de cette liquidation, la Société SODECA SA est dissoute ;
Désigne Monsieur TENDY FANGO Reno Weber, Magistrat, comme Juge Commissaire ;

Nomme messieurs MONKESSA Judicaël et SAHT COMPAT, en qualité de syndics liquidateurs ;
Dit que la présente décision emporte, de plein droit et ce jusqu'à la clôture des opérations de liquidation, dessaisissement pour la Société SODECA SA de l'administration et de la disposition de ses biens présents et de ceux qu'il peut acquérir à quelque titre que ce soit, à compter du prononcé de la présente décision ;
Dit en outre que les actes, droits et actions de la Société SODECA SA seront accomplis ou exercés, pendant toute la durée de la liquidation de ses biens par les syndics agissant seuls en représentation de ladite Société ;
Dit par ailleurs que la présente décision sera publiée ainsi qu'il est dit aux articles 36 à 38 de l'Acte Uniforme portant Procédure Collective d'Apurement du Passif ;
Fixe à 12 mois à compter du prononcé du présent jugement, le délai au terme duquel la clôture de la procédure devra intervenir ;
Dit enfin que les dépens de la présente procédure seront employés en frais privilégiés de la liquidation ;
Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique, les jours, mois et an que dessus ;
En foi de quoi, le présent jugement a été signé après lecture faite par Monsieur le Président qui l'a rendu et par le Greffier.

Maître Judicaël SAHT COMPAT
Huissier de Justice

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE DE SECRETAIRE PERMANENT ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - CONGO

L'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Congo (APEC- CONGO) est une Association à but non lucratif qui a été créée suivant la réglementation bancaire dans la zone CEMAC entre tous les Etablissements de Crédit installés en République du Congo.

Dans le cadre du renforcement de sa structure, l'APEC-CONGO lance un appel à candidature pour le recrutement d'un Secrétaire permanent.

Missions et responsabilité :

Le Secrétaire permanent assurera la gestion administrative, comptable et financière de l'APEC. A ce titre, il sera chargé des attributions suivantes:

- * Veiller à la mise en place et au respect du dispositif formel réglementaire de l'APEC (Règlement intérieur, Manuel de déontologie, Manuel d'organisation, Manuel de procédures...);
- * Préparer le calendrier de session de réunion, assurer leur bon déroulement, et veiller sur leur conformité (émargement, quorum, cooptation...);
- * Participer aux réunions du Bureau Exécutif et de l'Assemblée Plénière, rédiger les convocations, les procès-verbaux des sessions et tenir les registres spéciaux ;
- * Engager les dépenses dans la limite du budget voté et selon les procédures en vigueur;
- * Veiller au renforcement, à la visibilité et à la notoriété de l'APEC-CONGO;
- * Représenter l'APEC dans ses relations avec les tiers et avec les institutions publiques, privées, nationales et régionales;
- * Tenir à jour le fichier des membres, ainsi que les documents et archives nécessaires au fonctionnement et à l'administration de l'Association;
- * S'acquitter de toutes les autres tâches qui lui seront confiées par le Bureau Exécutif.

Profil recherché :

- * Etre titulaire minimum d'un Bac + 4;
- * Etre un professionnel du secteur bancaire et financier (au moins 10 ans d'expérience et avoir occupé des fonctions d'encadrement supérieur au sein d'établissement de crédit;
- * Posséder de solides compétences administratives, financières et juridiques en rapport avec le climat bancaire et avoir de solides connaissances de l'environnement économique et financier du pays et de la sous-région;
- * Avoir une réelle capacité d'organisation et d'animation d'une structure professionnelle;
- * Avoir un esprit de synthèse et des capacités rédactionnelle et de reporting;
- * Disposer de bonnes aptitudes à la communication orale et écrite.

Si vous êtes intéressé par cet appel à candidature, merci de nous envoyer votre dossier composé de votre lettre de motivation et un curriculum vitae au plus tard le 25 octobre 2018 par l'adresse : apec.congo@yahoo.com
Seuls les candidats sélectionnés seront informés de la suite réservée à leurs dossiers.

Le Président de l'APEC-CONGO

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT DU COMPTABLE DU PROJET TROISIEME COMMUNICATION NATIONALE

Poste: National

Lieu: Ministère du Tourisme et de l'Environnement

Durée: 12 mois, avec possibilité d'extension sur 36 mois

Prise de Fonction: 15 novembre 2018

1- Contexte:

La République du Congo a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1996, son Protocole de Kyoto en 2006 et l'Accord de Paris en Avril 2017, après leurs adoptions par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Depuis lors, le pays s'emploie à faire face à ses obligations vis-à-vis de ladite convention, son protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. Ce qui s'est traduit entre autres par:

- la préparation de deux communications nationales transmises au Secrétariat de la CCNUCC, respectivement en 2001, pour la Communication initiale et en 2009 pour la seconde;
- la publication d'un décret portant création du Comité National sur les Changements Climatiques.

Le pays doit encore faire face aux besoins sans cesse croissants des obligations de mise en œuvre de la CCNUCC que sont la production des Rapports biennaux actualisés (BUR) et les Contributions Prévue et Déterminées au niveau National (CPDN/INDC) pour l'Accord de 2015.

En Novembre 2014, le pays a engagé le processus de préparation de sa Troisième Communication Nationale à la CCNUCC, traduit par l'adoption en avril 2015 de son rapport d'auto-évaluation national de la Seconde Communication Nationale. Après approbation du document de projet, le Ministère du Tourisme et de l'Environnement entend permettre au pays, avec l'appui du Programme ONU Environnement, de préparer, sur une base participative et d'un large consensus,

sa Troisième

Communication Nationale à la CCNUCC, qui devra garantir l'appropriation de ces résultats par les institutions nationales, ce qui est un gage de l'intégration des préoccupations des changements climatiques dans les politiques sectorielles de l'économie nationale.

Ainsi, dans le cadre du projet portant préparation de la Troisième Communication Nationale (TCN) et 1er Rapport Biennal Actualisé, la Ministre du Tourisme et de l'Environnement recherche Un Cadre motivé pour Assister le Coordonnateur National de ce Projet.

2- Cadre Organisationnel:

Ce poste est à pourvoir à temps plein au sein du Projet «Troisième Communication Nationale», financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial à travers le Programme ONU Environnement.

3- Responsabilité:

Le Comptable travaillera sous la supervision directe du Coordonnateur National du Projet et en collaboration avec l'Assistant Administratif. Il sera chargé de:

- Exécuter le travail de tenue des livres comptables;
- Suivre la paie/les factures/les reçus et faire accorder tous les engagements de dépenses de fonds;
- Assurer une bonne comptabilité;
- Préparer l'état des frais conformément au code budgétaire du PNUE;
- Conseiller sur une bonne utilisation des fonds et confirmer l'exactitude des engagements de dépenses avec le CNP.

4- Critères de qualifications:

- Etre de nationalité congolaise;
- Etre âgé au moins de 35 ans;
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (Bac +3 minimum) en

comptabilité/économie/gestion;

- Avoir au moins trois ans d'expérience de travail avec les agences internationales ;
- Avoir une maîtrise parfaite de l'informatique et être capable d'utiliser des logiciels comptables tels que Excel Cs Pro, Microsoft Access.

Aptitudes personnelles:

- Excellente capacité de communication écrite et orale;
- Apte à travailler dans une équipe pluridisciplinaire;
- Aptitude à prendre des initiatives et à réfléchir de manière stratégique.

Connaissances linguistiques:

- La maîtrise du Français et de l'Anglais est indispensable.

5. Comment faire acte de candidature:

Les dossiers de candidature devront être constitués d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation adressés à Mme la Ministre du Tourisme et de l'Environnement, 11e Etage Tour Nabemba. B.P.: 958, Brazzaville-Congo. Ces dossiers doivent être transmis par voie électronique à l'adresse: secretariatministre@ministere-tourisme.gouv.cg au plus tard un mois après la date de publication.

6. Le processus de recrutement:

Les candidats retenus, après analyse des dossiers, passeront un entretien.

Fait à Brazzaville, le 17 Septembre 2018.

Arlette SOUDAN-NONAUT,

Ministre du Tourisme et de l'Environnement.

APPEL A CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT ADMINISTRATIF DU PROJET TROISIEME COMMUNICATION NATIONALE

Poste: National

Lieu: Ministère du Tourisme et de l'Environnement

Durée: 12 mois, avec possibilité d'extension sur 36 mois

Prise de Fonction: 15 novembre 2018

1-Contexte:

La République du Congo a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1996, son Protocole de Kyoto en 2006 et l'Accord de Paris en Avril 2017, après leurs adoptions par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Depuis lors, le pays s'emploie à faire face à ses obligations vis-à-vis de ladite convention, son protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. Ce qui s'est traduit entre autres par:

- la préparation de deux communications nationales transmises au Secrétariat de la CCNUCC, respectivement en 2001, pour la Communication initiale et en 2009 pour la seconde;
- la publication d'un décret portant création du Comité National sur les Changements Climatiques.

Le pays doit encore faire face aux besoins sans cesse croissants des obligations de mise en œuvre de la CCNUCC que sont la production des Rapports biennaux actualisés (BUR) et les Contributions Prévue et Déterminées au niveau National (CPDN/INDC) pour l'Accord de 2015.

En Novembre 2014, le pays a engagé le processus de préparation de sa Troisième Communication Nationale à la CCNUCC, traduit par l'adoption en avril 2015 de son rapport d'auto évaluation national de la Seconde Communication Nationale. Après approbation du document de projet, le Ministère du Tourisme et de l'Environnement entend permettre au pays, avec l'appui du Programme ONU Environnement de préparer sur une base participative et d'un large consensus sa Troisième Communication Nationale à la CCNUCC, qui devra garantir l'appropriation de ces résultats par les institutions nationales, ce qui est un gage de l'intégration des préoccupations des changements climatiques dans les politiques sectorielles de l'économie nationale.

Ainsi, dans le cadre du projet portant préparation de la Troisième Communication Nationale (TCN) et 1er Rapport Biennal Actualisé, la Ministre du Tourisme et de l'Environnement recherche Un Cadre

motivé pour Assister le Coordonnateur National de ce Projet.

2- Cadre Organisationnel:

Ce poste est à pourvoir à temps plein au sein du Projet «Troisième Communication Nationale», financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial à travers le Programme ONU Environnement.

3- Responsabilité:

Placé sous la Responsabilité du Coordonnateur National du Projet, l'Assistant Administratif (AA) assistera le Coordonnateur National du Projet (CNP) pour faciliter une bonne exécution du projet. Son implication dans les activités précédentes dans le cadre des Changements Climatiques est une condition sine qua non.

- Assister le Coordonnateur National du Projet à gérer les activités du projet;
- Assister le CNP dans l'allocation et la réallocation des fonds du projet et dans le contrôle des dépenses;
- Assister le CNP à préparer un plan de travail;
- Assister le CNP à préparer le rapport d'activités trimestriel du projet;
- Faciliter le processus de recrutement du personnel du projet (rédiger les termes de référence et l'annonce des vacances de postes, organiser les entretiens, tenue du registre des consultants nationaux, préparation du processus de recrutement, etc.);
- Prendre des dispositions pour l'acquisition du matériel de bureau pour les besoins du projet sur une base concurrentielle. Inventorier le matériel non consommable;
- Apporter un appui logistique aux ateliers et sessions de formation organisés dans le cadre du projet;
- Participer, si possible, aux sessions régionales internationales de formation se rapportant aux changements climatiques;
- Créer et entretenir un système d'archives du projet;
- Apporter un appui administratif général aux activités du projet;
- Exécuter d'autres tâches liées au projet à la demande du Coordonnateur National du Projet;
- S'assurer que l'on rende bien compte des fonds du projet au bailleur en produisant des rapports réguliers;
- Préparer les états des frais conformément au code budgétaire du PNUE;
- Préparer l'état financier trimestriel.

4- Critères de qualifications:

- Etre de nationalité congolaise;
- Etre âgé (e) d'au moins 45 ans;
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (Bac+4) en économie, Comptabilité ou gestion Administrative;
- Avoir 3 ans minimum d'expérience acquise dans un domaine lié aux changements climatiques;
- Avoir une expérience professionnelle dans les organisations internationales est un atout;
- Avoir une parfaite connaissance de l'informatique et du traitement de textes;
- Il/elle doit avoir travaillé sur des activités liées aux changements climatiques.

Aptitudes personnelles:

- Excellente capacité de communication écrite et orale;
- Apte à travailler dans une équipe pluridisciplinaire;
- Aptitude à prendre des initiatives dans son domaine de compétence.

Connaissances linguistiques:

- La maîtrise du Français et de l'Anglais est indispensable.

5. Comment faire acte de candidature:

Les dossiers de candidature devront être constitués d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation adressés à Mme la Ministre du Tourisme et de l'Environnement, 11e Etage Tour Nabemba. B.P.: 958, Brazzaville-Congo. Ces dossiers doivent être transmis par voie électronique à l'adresse: secretariatministre@ministere-tourisme.gouv.cg au plus tard un mois après la date de publication.

6. Le processus de recrutement:

Les candidats retenus, après analyse des dossiers, passeront un entretien.

Fait à Brazzaville, le 17 Septembre 2018.

Arlette SOUDAN-NONAUT,

Ministre du Tourisme et de l'Environnement.

Football/ Après Congo-Liberia (3-1)

Serait-ce le déclic espéré par le peuple?

Les Diables-Rouges du Congo ont décroché aux dépens du Liberia, jeudi 11 octobre dernier au Stade Massamba-Débat, leur première victoire (3-1) dans les qualifications à la Coupe d'Afrique des nations 2019 qui se déroulera en juin prochain au Cameroun.

Le public congolais a poussé un grand ouf de soulagement au sortir de cette rencontre de haute lutte gagnée. Le panache, d'aucuns l'ont pleuré. Et ils ont raison. On a besoin d'un football chatoyant, entraînant. Mais, les partisans d'un certain réalisme en sport sont satisfaits. Ils pleuraient une victoire, ils l'ont eue au terme de la troisième et dernière journée de la phase aller des éliminatoires, dans le groupe G.

Un but merveilleux inscrit du plat du pied par Merveil Ndockyt (15e), à la réception d'un centre parfait de Thievy Bifouma, côté gauche, a bien lancé les Diables-Rouges. Chacun y est allé de ses prévisions. Curieusement, ils ont fléchi au fil de la partie et vu leur adversaire égaliser dès la reprise sur une frappe de mule de Sam Johnson (47^e).

Dès lors, mis sous le boisseau, les Diables-Rouges ne brillaient plus. Comme s'ils avaient peur de mal faire. Ils se démarquaient par un manque de maîtrise, se perdant dans les méandres d'une tactique sans âme vouée à l'échec. La barre transversale, sur le coup franc de Thievy Bifouma (44e), et les trois gros ratés de Prince Oniangué (52e) et Marvin Baudry (55e et 83e) n'étaient pas pour arranger les choses.



Le but libérateur de Prince Oniangué (n°7) Ph. Kwamy

D'où le pessimisme déferlant sur les gradins archicombles. Ne dérogeant pas à la tradition, ils ont mis le feu de l'enfer aux fesses des Diables-Rouges dans leur quête du ballon et d'autres buts. Heureusement, la dernière demi-heure était là pour apporter le fruit de la graine de révolte qu'ils avaient semée. Un double fruit. De la tête, Prince Vinny Ibara (62^e) et Prince Oniangué (90^e) ont fait se lever les gradins. L'un et l'autre ont repris du front des centres venus de la droite, le premier par Merveil Ndockyt, le second par Junior Amour Loussoukou. Une rare et indélébile double explosion qui ne s'était plus produit depuis longtemps. Les Libériens n'avaient plus qu'à en constater les dégâts. Une si grosse et somptueuse victoire constituera-t-elle, finalement, le début de reconquête

des points pour la qualification? Sans doute, dans la mesure où, samedi 13 octobre à Kinshasa, sombrait la RDC devant le Zimbabwe (1-2). Ce qui permet aux Diables-Rouges (4 points, 0) de rejoindre les Léopards (4 points, +1) au classement provisoire, derrière le Zimbabwe (7 points). Le Congo a gagné, enfin, avons-nous entendu. Il reste aux Diables-Rouges à consolider cette belle envolée ce mardi 16 octobre à Monrovia, pour le début de la phase retour des éliminatoires. Allez! Les Diables-Rouges, jusqu'au bout de l'aventure...

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Congo bat Liberia (3-1). Arbitre: Abdullahi Shuaibu (Nigeria). Commissaire: David Yaméogo Koudougou (Burkina Faso). Buts: Ndockyt

Ministère des Sports

Pour un coup de main aux Diables-Rouges

Le ministre des Sports Hugues Ngouelondélé était en face de la Fédération congolaise de football (FECOFoot), samedi 13 octobre 2018. Au cœur de cette séance de travail: les Diables-Rouges, l'équipe nationale de football. Cette réunion arrive à l'orée de la rencontre des Diables-Rouges avec le Liberia, ce mardi 16 octobre 2018 à Monrovia, match de la quatrième journée des éliminatoires de la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN 2019), et de celui contre la RDC, le 16 novembre prochain, pour la cinquième journée. Une fois de plus, le Onze national congolais aura besoin du soutien de chacun et de tous dans sa quête de la victoire et de la qualification pour Cameroun 2019. Le ministre en a appelé à la mobilisation des responsables de la fédération, mais aussi du peuple sportif congolais pour qu'il apporte un soutien massif et actif aux Diables-Rouges. Comme cela a été admirablement réussi le 11 octobre dernier.



Merveil Ndockyt (n°13), buteur et passeur au match aller à Brazzaville

Le staff technique a travaillé sur les défaillances et faiblesses du match du 11 octobre, a indiqué Barthélémy Ngatsono, l'adjoint de Candido Valdo. Sur le plan administratif, la FECOFoot a rassuré le ministre des Sports que toutes les dispositions ont été prises pour faciliter le déplacement des Diables-Rouges à Monrovia. Pour le patron du sport congolais, le Gouvernement est «prêt» à tout mettre en œuvre pour l'aboutissement de ce projet par une meilleure préparation technique, en assurant aussi un bon environnement aux Diables-Rouges, et un effort de mobilisation en leur faveur. Par exemple, un vol spécial a été affrété, et un groupe de supporters y a pris place pour aller jouer sa partition, pour que les joueurs ne se sentent pas seuls à Monrovia. Et si les Diables-Rouges réalisent un coup de main à Monrovia comme à Calabar en 2014, en éliminatoires de la CAN 2015? Cela est possible. Il suffit de s'y mettre. Aussi tous les amoureux du football où qu'ils se trouvent mardi 16 octobre auront-ils l'oreille collée à leur transistor ou les yeux rivés sur l'écran de télévision pour suivre le déroulement du match Liberia-Congo dont le dénouement dépendra la carrière des Diables-Rouges.

Jean ZENGABIO

Ouverture de la saison d'athlétisme

Elengha Obva: «Ce sera une importante saison athlétique»

Dans la foulée du ministère des Sports, la Fédération congolaise d'athlétisme (FCA) a procédé dimanche 7 octobre dernier à l'ouverture de la saison sportive 2018-2019 par une course de 2km à travers la forêt de la Patte d'Oie, à Brazzaville. Elengha-Obva, le 1er vice-président de la fédération, a expliqué les enjeux de la nouvelle saison.

***Que peut-on attendre de la saison qui vient d'être lancée?**

**Pour nous ce sera une importante saison en raison des activités prévues dans notre programme annuel et des objectifs que le Comité exécutif de la Fédération s'est fixés. Les occasions ne vont pas manquer aux ligues, aux clubs, aux athlètes et aux dirigeants pendant les onze prochains mois.

***Quels sont les principaux rendez-vous?**

**Sur le plan administratif, il y a d'abord au niveau international l'assemblée générale de la zone Afrique centrale et le Congrès de l'IAAF qui est notre fédération internationale. Au plan local, nous allons procéder au renouvellement des ligues départementales dont la



Elengha Obva

durée de vie, deux ans, arrive à échéance. Nous le ferons en janvier et février 2019. Pour les athlètes, les rendez-vous internationaux sont nombreux et divers. Les plus importants sont, premièrement, les championnats d'Afrique des moins de 17 ans et 20 ans qui se dérouleront en avril 2019 à Abidjan en Côte d'Ivoire; secundo les championnats du monde qui auront lieu à Doha, au Qatar. Ce sera bien entendu le sommet de la saison.

***Qu'en sera-t-il de la formation?**

**La participation aux compé-

tititions internationales ne doit pas faire oublier l'essentiel, c'est-à-dire la formation. C'est pourquoi, depuis son élection, le président actuel de la fédération, Jean-Baptiste Ossé, souhaite promouvoir l'animation de l'athlétisme dans les écoles. C'est l'une de nos priorités pour faire éclore des grands athlètes. L'avenir de l'athlétisme congolais, c'est donc l'animation sportive dans les établissements scolaires. L'école nous paraît le milieu le mieux organisé pour réussir. On a débuté la saison passée à Brazzaville et à l'intérieur du pays; moi-même j'ai été faire de la formation à Ouesso.

***Auriez-vous message à l'endroit des ligues et des clubs?**

** Au mois d'août, lors de notre assemblée générale on a insisté toujours sur "Un club dans une école". Et je réitère toujours ce message. Et c'est comme ça que nous allons évaluer nos ligues. Une ligue qui n'a pas présenté des clubs dans les écoles, pour nous c'est une ligue qui n'a pas travaillé. Les ligues doivent investir les écoles et y faire pratiquer l'athlétisme.

Propos recueillis par G.-S.M.

COTECNA INSPECTION CONGO SARL
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Capital social: 110 000 000 de Francs CFA
Siège social: 77, rue Kouanga Makosso, quartier Ndingi
B.P.: 4551, Pointe-Noire, République du Congo
R.C.C.M.: CG/PNR/08 B 506

1. Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée unique dans le cadre de l'Assemblée Générale à caractère mixte du 1er décembre 2017, déposé au rang des minutes de Maître Christelle Elianne Bouanga-Gniangaise, Notaire à Pointe-Noire, le 22 août 2018, et enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre, le 30 août 2018, sous le numéro 6537, folio 160/28, l'Associée unique a notamment décidé, à titre extraordinaire:

-d'augmenter le capital social d'un montant de 853 270 000 F. CFA, par création de 7 757 parts sociales nouvelles, de 110 000 F. CFA de valeur nominale chacune, à libérer par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société, de manière à le porter de 110 000 000 de F. CFA à 963 270 000 F. CFA;

-que l'augmentation du capital serait réalisée à la date d'établissement de la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement, et de donner pouvoir au gérant ou à toute personne qu'il pourrait se substituer de souscrire ladite déclaration, aux fins de constater la réalisation de l'augmentation du capital;

-de réduire le capital social d'un montant de 863 270 000 F. CFA, par annulation des parts sociales créées au titre de l'augmentation de capital et par imputation de leur montant sur une partie des pertes figurant au compte report à nouveau, sous réserve de la réalisation définitive de l'augmentation du capital décidée précédemment, de manière à le ramener de 963 270 000 F. CFA à 110 000 000 de F. CFA, son montant initial;

-de modifier corrélativement l'article 6 des statuts de la société, dont la rédaction est désormais la suivante:

«La société a été constituée avec des apports en numéraires de dix millions (10 000 000) de F. CFA. La restructuration du capital social intervenue

lors de l'assemblée générale à caractère mixte du 30 décembre 2009 a porté les apports faits par l'Associée unique à la somme de cent dix millions (110 000 000) de F. CFA, libérée intégralement.

Comme suite à l'augmentation du capital social intervenue lors de l'assemblée générale à caractère mixte du 1er décembre 2017, les apports effectués par l'Associé unique ont été portés de cent dix millions (110 000 000) de F. CFA à neuf cent soixante-trois millions deux cent soixante-dix mille (963 270 000) F. CFA, libérés intégralement en numéraire. La réduction du capital social décidée concomitamment à son augmentation, lors de la même assemblée, a ramené le montant du capital social de neuf cent soixante-trois millions deux cent soixante-dix mille (963 270 000) F. CFA à cent dix millions (110 000 000) de F. CFA, son montant initial.»

2. Aux termes d'un acte en date du 22 août 2018, établi par Maître Christelle Elianne Bouanga-Gniangaise, Notaire à Pointe-Noire, portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement, enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre, le 30 août 2018, sous le numéro 6539, folio 160/30, il a été constaté que le montant des souscriptions déclaré est conforme au montant figurant sur le bulletin de souscription.

Dépôt du procès-verbal susvisé, des statuts mis à jour et de la Déclaration Notariée de Souscription et de Versement à été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date du 13 septembre 2018, respectivement sous les numéros 18 DA 2707, 18 DA 2709 et 18 DA 2708. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro M2/18-2004.

Pour avis,
La Gérance.


BUROTOP IRIS

**ACHETER UN TELEVISEUR SMART
 N'EST PLUS UN LUXE**

VESTEL



- 32" HD : 119 000 FCFA HT**
- 43" FULL HD : 219 000 FCFA HT**
- 50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**
- 55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**
- 65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**

4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056